



Mai 2022



BILAN MACROÉCONOMIQUE DE LA MARTINIQUE 2000 - 2020

L'activité ralentit suite au choc économique et social de 2009 : des signes de reprise à partir de 2014



Avant-propos

Au cours des vingt dernières années, la croissance de l'activité en Martinique a ralenti. Elle est passée d'une **croissance dynamique entre 2000 et 2008** (+ 2,9 % en moyenne par an) à **une décennie de faible croissance entre 2010 et 2019** (+ 0,6 % en moyenne par an).

Ce ralentissement s'explique essentiellement par la persistance des effets des **crises économique et sociale** que connaît le **territoire en 2009**, qui entraîne un retrait marqué des moteurs économiques que sont la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'économie montre les signes d'une reprise à partir de 2014 avec un regain des créations d'entreprises et de l'encours des crédits à l'investissement, consolidée fin 2017 par un redémarrage de l'emploi salarié privé. En 2019, l'économie martiniquaise dispose d'autant d'emplois qu'en 2010.

En 2020, après une décennie marquée par une faible croissance, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 met un nouveau coup de frein à l'économie. La croissance martiniquaise chute à - 3,9%, conséquence du fort repli de la demande intérieure et des dépenses touristiques réduites de moitié.

Dans les années à venir, la Martinique sera confrontée à de nombreux défis, au premier desquels **la baisse et le vieillissement de sa population, le développement des énergies renouvelables et** la rationalisation des finances publiques locales.

**Le directeur Insee
Antilles-Guyane**

Luc ROUVIÈRE

**Le directeur de
l'AFD Martinique**

Nicolas PICCHIOTTINO

**La directrice de
l'IEDOM Martinique**

Florence MAR-PICART

Sommaire

1. LE MODÈLE ÉCONOMIQUE MARTINIQUEAIS : UNE CROISSANCE SOUTENUE JUSQU'EN 2009	3
2. LA CRISE DE 2009 : COUP D'ARRÊT À UNE LONGUE PÉRIODE DE CROISSANCE.....	7
3. UN RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE ENTRE 2010 ET 2019	11
4. L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES : UN TISSU ENTREPRENEURIAL SOLIDE ET EN MUTATION.....	20
5. DYNAMIQUE DE L'EMPLOI ET DES REVENUS : ENTRE BAISSÉ DES EMPLOIS ET RATTRAPAGE DES REVENUS	26
6. UNE ÉCONOMIE BOULEVERSÉE PAR LA CRISE SANITAIRE DE 2020	33
7. DES DÉFIS STRUCTURELS À RELEVER.....	38



Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-mer



1. LE MODÈLE ÉCONOMIQUE MARTINIQUAIS : UNE CROISSANCE SOUTENUE JUSQU'EN 2009

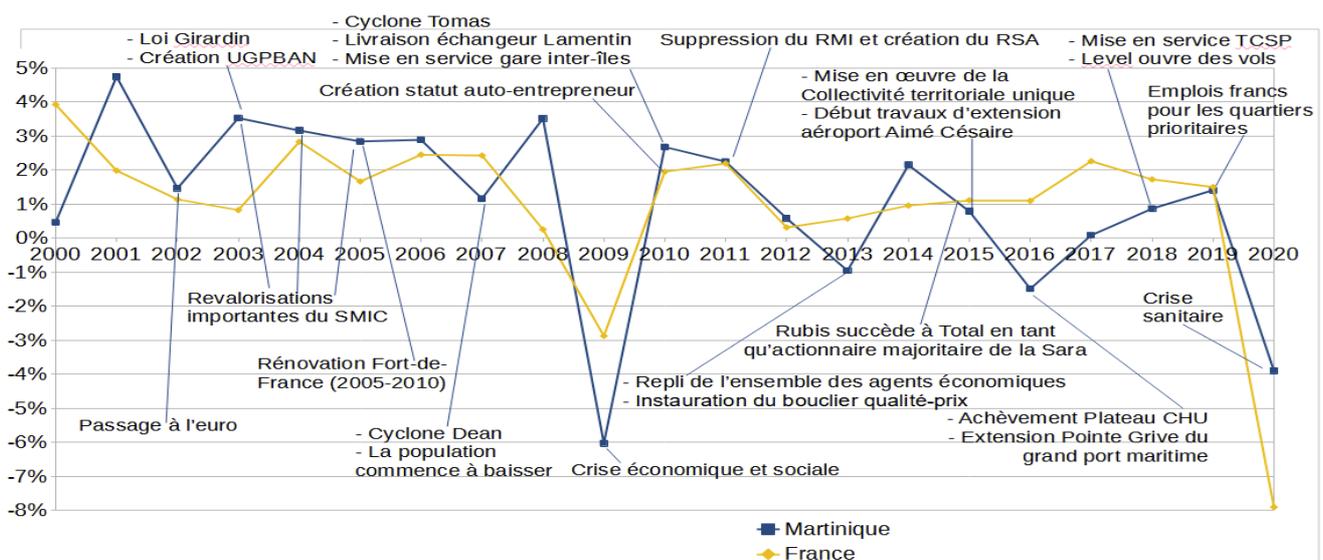
La crise de 2009 met un coup de frein à une croissance historiquement soutenue

La Martinique s'inscrit dans la tendance des économies développées. Entre 2000 et 2008, elle est dans un contexte propice à une croissance du PIB¹ soutenue : alignement des minimaux sociaux sur le niveau national entraînant une hausse de pouvoir d'achat², population en

augmentation et développement du tissu productif. La croissance du PIB s'élève à + 2,9 % en moyenne par an, ce qui se traduit par une augmentation de 25,7 % de la richesse globale sur la période. Le PIB en volume par habitant progresse de 2,5 % par an dans un contexte de faible croissance démographique (+ 0,4 % par an). Par ailleurs le pouvoir d'achat par habitant progresse alors de + 1,7 % en moyenne annuelle (+ 1,0 % pour la France entière).

1. La croissance martiniquaise suit la tendance nationale avec des variations plus marquées

Taux de croissance du PIB en volume de la Martinique et de la France entière (%)



Sources : Insee, comptes économiques définitifs et comptes nationaux, recensement de la population ; Cerom, comptes économiques rapides.

¹ La croissance représente l'évolution du PIB en volume (après neutralisation des prix).

² Voir les définitions en annexe.

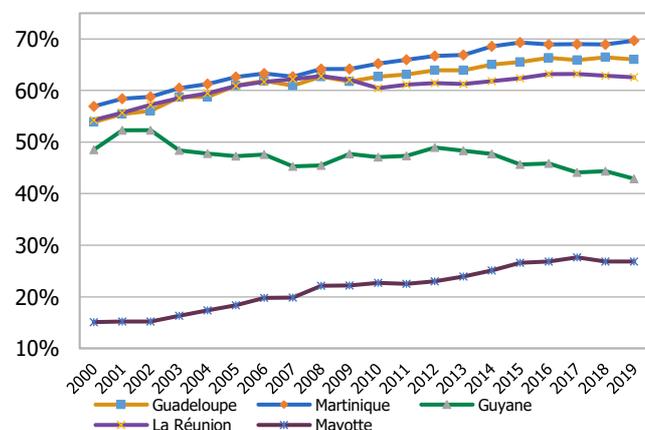
Survient la crise de 2009, qui impacte durablement l'économie mondiale. La crise des subprimes initiée en 2007 se répercute ainsi sur toutes les économies, quel que soit leur niveau de développement. En 2009, la croissance mondiale est nulle, mais masque des disparités entre les pays développés directement impactés par la crise et dont la croissance moyenne est de - 3,3 %, et les pays en voie de développement dont la croissance ralentit mais reste positive à + 2,8 %. La crise économique mondiale se propage inévitablement à l'économie martiniquaise en 2009 et l'affecte durablement. La crise sociale locale accentue cet impact et la croissance s'effondre à - 6,0 % en 2009 (- 2,9 % pour la France entière). La période 2010-2019 est marquée par un net ralentissement de l'économie suite à la crise. La croissance mondiale s'élève à + 3,5 % en moyenne par an, soit - 0,7 point par rapport à la période 2000-2008. La croissance martiniquaise subit un véritable coup de frein et s'établit à + 0,6 % en moyenne par an (-2,3 points comparé à 2000-2008) avec une augmentation de 13 % de la richesse globale sur cette période. Parallèlement, la population est en baisse significative depuis 2007 (- 0,8 % par an), au point qu'en 2017 elle repasse en dessous de son niveau au milieu des années 1990. Ainsi, le PIB en volume par habitant ralentit mais moins que le PIB en volume : + 1,5 % en moyenne par an (- 1,0 point comparé à 2000-2008). Le pouvoir d'achat par habitant ralentit à + 1,0 % en moyenne par an entre 2010 et 2019 (- 0,7 point par rapport à 2000-2008).

Le PIB par habitant continue de rattraper le niveau métropolitain

En 2019, le PIB par habitant martiniquais s'élève à 25 100 euros (36 100 euros pour la France entière), soit la valeur atteinte en 2001 au niveau France entière. Depuis les années 1970, la croissance est notable (plus de 3 % par an) en Martinique, plus soutenue qu'en France métropolitaine.

2. Le PIB par habitant à 70 % de la valeur nationale en 2019

PIB par habitant des DOM rapporté à celui de la France entière (%)



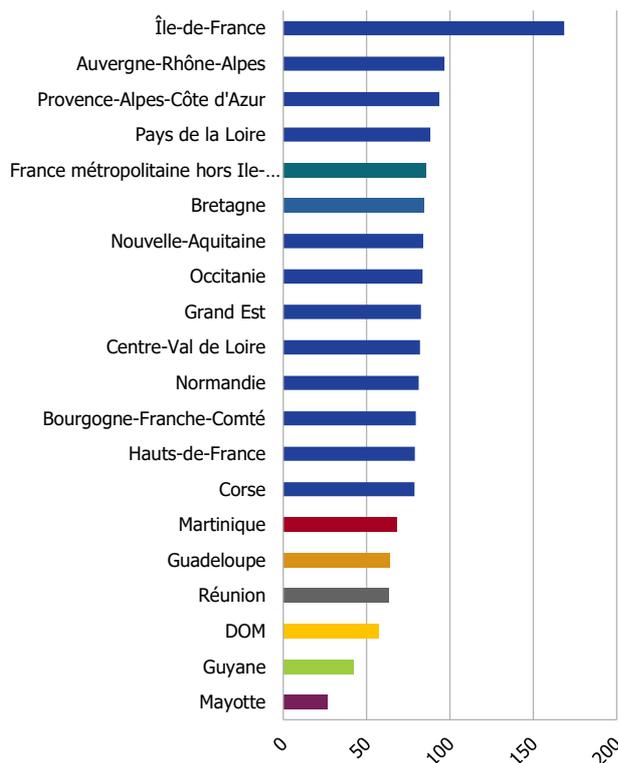
Source : Insee, Comptes régionaux base 2014.

Sur la période 2000-2019, la Martinique est la région française avec la plus forte croissance de son PIB par habitant après Mayotte et la Guadeloupe : + 81 % en Martinique contre + 48 % au niveau national, signe d'un rattrapage avec la France métropolitaine. En effet, dans les années 1990, l'écart entre le PIB par habitant de la Martinique et la moyenne nationale était de l'ordre de 45 %. Depuis, il ne cesse de s'amenuiser : en 2000, il était de 43 % et en 2019 de 30 %. La Martinique reste en tête des DOM, avec un écart de 18 % en 2019 avec le PIB par habitant de la France métropolitaine hors Île-de-France.

Cet écart s'élève à 23 % pour la Guadeloupe, à 27 % pour La Réunion, 50 % pour la Guyane et 69 % pour Mayotte. Comparée aux autres régions, la Martinique enregistre en 2018 un écart de 59 % par rapport à l'Île-de-France, région la plus riche de France, et un écart de 13 % par rapport à la Corse et aux Hauts-de-France, régions métropolitaines les moins riches. Cet écart s'élève à 29 % par rapport à la moyenne de l'Union européenne (30 972 euros / habitant).

3. La Martinique 1er DOM du classement des PIB par habitant

PIB par habitant des régions françaises en part du PIB par habitant national en 2018 (%)



Sources : Insee, comptes régionaux, recensement de la population ; Cerom, comptes économiques rapides.

Une croissance du PIB soutenue jusqu'en 2009

En 50 ans, le PIB en volume a été multiplié par 8, soit une croissance moyenne annuelle de + 6,0 %, avec une progression de moins en moins heurtée. Mais le rythme de cette croissance a varié et l'histoire économique des cinquante dernières années peut être déclinée en quatre grandes périodes :

De 1970 à 1982 : la croissance moyenne annuelle est de + 4,9 % (+ 3,3 % pour la France). Les mouvements de l'économie nationale se répercutent directement sur la croissance de la Martinique : suite aux deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, le tassement du PIB national en volume fait chuter le niveau du PIB en Martinique aux mêmes périodes. La croissance reste positive mais évolue selon une tendance moins favorable.

De 1982 à 1990 : la Martinique est peu affectée par l'austérité qui est à l'œuvre en France depuis 1983 et n'a pas rejailli dans ce territoire de façon particulièrement sévère. La croissance ralentit mais atteint encore + 3,4 % en moyenne par an (+ 2,7 % pour la France).

De 1990 à 2000 : la croissance s'établit à + 2,8 % par an. Le contexte reste encore favorable à la croissance et au rattrapage sur la métropole. Elle reste supérieure à la croissance française (+ 2,1 %) mais inférieure à celle de la Guadeloupe (+ 4,1 %) et de la Guyane (+ 3,8 %).

De 2000 à 2008 : la croissance ralentit légèrement, à + 2,6 % en moyenne par an (+ 1,7 % pour la France) dans un contexte économique stable.

Un territoire riche dans son espace régional

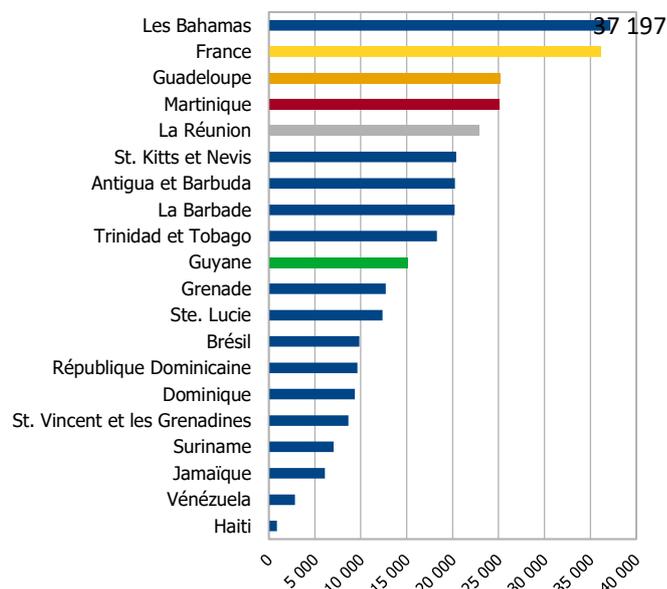
Dans l'espace caribéen, la Martinique apparaît comme une région riche, au même titre que les autres départements français d'Amérique (DFA). Le PIB par habitant de la Martinique est également supérieur à de nombreuses régions de l'Europe des 28 (cf. carte en annexe).

L'Indicateur de développement humain (IDH) créé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), utilisé pour mesurer le niveau réel de développement d'un pays, classe la Martinique en deuxième position, derrière la Guadeloupe, du palmarès de la région Caraïbe en 2010, dans la catégorie des régions à « très haut niveau de développement ».

4.

Le PIB par habitant des DOM vaut plus du double de la moyenne caribéenne

PIB par habitant dans la Caraïbe en 2019, dans les DOM et en France (euros par habitant)



Sources : Insee, comptes nationaux, recensement de la population ; FMI ; Cerom, comptes économiques rapides.

Une économie tournée vers la demande intérieure

Entre 2000 et 2019, le PIB martiniquais croît en moyenne de 2,8 % par an³, comme la France entière. La consommation finale reste la principale contributrice à cette évolution dans les deux cas, avec une prépondérance en Martinique : elle y contribue pour + 2,7 points en moyenne par an (+ 2,1 points pour la France entière), dont + 1,2 point de la consommation des ménages (+ 1,5 point pour la France entière) et + 1,5 point provenant de la consommation des administrations (+ 0,7 point pour la France entière). Ces fortes contributions proviennent notamment du poids important de ces agrégats dans le PIB.

Viennent ensuite l'investissement (+ 0,6 point en moyenne par an) et les exportations (+ 0,3 point). Les importations contribuent pour - 0,9 point à l'évolution du PIB. Ainsi le solde du commerce extérieur ralentit l'évolution du PIB en Martinique avec une contribution de - 0,6 point (- 0,2 point pour la France entière) du fait du faible poids des exportations. Le caractère insulaire du territoire explique cette différence : les difficultés entrepreneuriales telles que le coût des matières premières et l'étroitesse du marché limitent le développement de grandes entreprises qui pourraient prétendre à l'exportation.

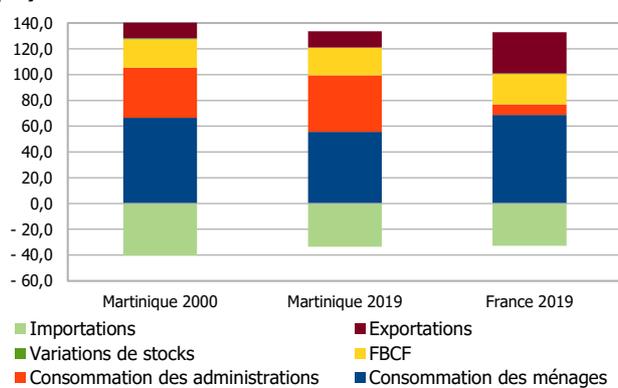
³ Par défaut, lorsque aucune précision n'est apportée il s'agit d'évolutions en valeur.

La consommation et l'investissement, traditionnels moteurs de la croissance

La consommation finale représente 99 % du PIB en 2019⁴ (77 % en France), une part quasi-constante depuis les années 90 qui témoigne du caractère introverti de l'économie martiniquaise. Ce poids important est directement lié au faible poids des exportations (12 % du PIB, soit moins de la moitié du taux France entière). Si le poids de la consommation finale reste stable, le partage entre ménages et administrations publiques évolue : la part liée aux ménages est en recul (- 7,2 points entre 2000 et 2019), compensée par la hausse de celle des administrations (+ 5,0 points entre 2000 et 2019).

5. Les importations se contractent, conséquence d'une consommation des ménages en retrait

Poids dans le PIB des grands agrégats macro-économiques (%)



Sources : Insee, comptes nationaux, comptes économiques définitifs ; Cerom, comptes rapides.

La part de l'investissement dans le PIB est comparable en 2000 et 2019 et représente 22 % du PIB en 2019. Entre ces deux années, son poids dans le PIB augmente jusqu'à 27 % en 2008, porté par le dynamisme de l'investissement des entreprises, avant de retomber à 20 % en 2009 et de remonter progressivement à 22 %. Les importations viennent répondre à la demande intérieure et représentent un tiers du PIB en 2019, comme en France. Cette part est en baisse depuis 2000, en lien avec la moindre part de la consommation des ménages et de l'investissement depuis la crise de 2009.

De 2000 à 2008, en résumé

Sur la période 2000-2008, la Martinique connaît une croissance dynamique à + 2,9 % en moyenne par an. Son PIB par habitant reste le plus élevé des DOM et atteint 64 % de la valeur nationale en 2008. Cette période s'inscrit dans le prolongement de la décennie précédente avec des niveaux de consommation et d'investissement soutenus, faisant de ces deux composantes les principaux moteurs économiques. La tertiarisation s'est poursuivie avec près de la moitié de la valeur ajoutée dégagée par les services marchands. Pourtant, la crise économique mondiale initiée en 2007 donne un véritable coup de frein à l'économie, renforcé par la crise sociale locale de 2009. Cette année-là, la Martinique entre en récession. Cette double-crise économique et sociale paralyse l'économie et affecte tous les secteurs d'activité, à commencer par l'industrie et le BTP.

6. La consommation finale, principale contributrice à l'évolution du PIB en Martinique et en France entière

Evolution en moyenne par an du PIB en valeur (%) et contributions moyennes des composantes du PIB (points) sur 2000-2019

		Martinique	France entière
Evolution du PIB		2,8	2,6
Contributions à la croissance	Consommation finale	2,7	2,2
	<i>dont consommation finale des ménages</i>	1,2	1,5
	<i>dont consommation finale des administrations</i>	1,5	0,7
	Investissement	0,6	0,8
	Variations de stocks	0,1	0,0
	Solde commerce extérieur	-0,6	-0,2
	<i>dont exportations</i>	0,3	1,1
	<i>dont importations</i>	-0,9	-1,3

Sources : Insee, comptes nationaux et comptes économiques définitifs ; Cerom, comptes rapides.

Une économie de services

Comme dans les autres DOM, l'économie martiniquaise est très tertiaisée et le poids des services dans la valeur ajoutée est plus élevé que la valeur nationale. En 1970, ils représentaient déjà les trois quarts de la valeur ajoutée. Déclin agricole, faible présence industrielle, développement des administrations ont entraîné une augmentation du poids du tertiaire. En 2019, la valeur ajoutée de ce secteur pèse 86 % (79 % pour la France entière) dans le total de la valeur ajoutée. ■

⁴Les importations sont comptabilisées en négatif dans le calcul du PIB, d'où des parts parfois supérieures à 100 % pour les autres grands agrégats économiques.


CEROM

 Comptes Économiques
Rapides pour l'Outre-mer


2. LA CRISE DE 2009 : COUP D'ARRÊT À UNE LONGUE PÉRIODE DE CROISSANCE

Après une période 2000-2008 marquée par une forte croissance (+ 2,9 % en moyenne par an), la récession de 2009 porte un coup d'arrêt au développement de l'économie martiniquaise. Cette année-là, l'activité recule de 6,0 %. L'économie locale est confrontée aux effets de la crise financière mondiale et aux blocages provoqués par la crise sociale antillaise de février. Certains secteurs, à l'image de l'industrie et du BTP, sont plus durement touchés que d'autres. D'autant que la récession de 2009 est annonciatrice d'un nouveau régime de croissance moins favorable.

Le contexte international et national : une crise financière et économique

À l'origine du retournement de la conjoncture mondiale de 2008-2009, la crise financière dite des « subprimes⁵ » débute à l'été 2007 aux États-Unis par une hausse significative des défauts de paiement des ménages américains concernant leurs prêts immobiliers. Ces derniers ayant été massivement titrisés, c'est-à-dire utilisés pour créer des actifs destinés aux investisseurs des marchés financiers, les défauts de paiement entraînent l'effondrement de la valeur de ces actifs et la propagation de la crise à l'ensemble du système financier et bancaire international.

Fin 2008, la crise financière et bancaire impacte l'économie réelle. Le PIB mondial recule (- 0,1 %) ainsi en 2009 pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les pays avancés subissent une contraction importante de leur économie, tandis que les pays émergents et en développement voient leur croissance fortement ralentir (+ 2,8 %, contre + 6,5 % en moyenne entre 2000 et 2008). Le PIB de la zone euro chute ainsi de 4,5 % en 2009. En conséquence, le taux de chômage augmente significativement dans toutes les économies avancées. Il passe ainsi de 7,4 % à 9,4 % en France de 2008 à 2010 et de 5,8 % à 9,7 % aux États-Unis.

7. La crise de 2009 porte un coup de frein à la croissance mondiale

Taux de croissance moyen du PIB en volume avant et après la crise de 2009 dans le monde (%)

	2000-2008	2009	2010-2019
Monde	4,2	-0,1	3,5
Zone Euro	1,8	-4,5	1,3
Economies émergentes et en développement	6,5	2,8	4,8
Amérique Latine et Caraïbe	3,6	-2,0	1,5
France	1,7	-2,9	1,3
Martinique	2,9	-6,0	0,6

Sources : Insee, comptes nationaux, comptes économiques définitifs ; Cerom, comptes rapides; FMI.

Le contexte local : une crise sociale

Entamée le 24 novembre 2008 en Guyane, la grève « contre la vie chère » s'étend le 20 janvier 2009 à la Guadeloupe à l'initiative du LKP⁶ et le 5 février 2009 à la Martinique. Cette grève reflète le mécontentement d'une partie de la population à l'égard de la dégradation de la situation économique.

⁵Le terme « subprimes » fait référence aux prêts immobiliers américains dont les conditions de crédit sont les moins favorables (taux d'intérêt variables, élevés...). Ils sont généralement consentis aux ménages dont l'historique de crédit est le moins bon et aux profils les plus risqués (emplois précaires, capacités de remboursement limitées, etc).

⁶Liyannaj kont pwofitasyon : collectif guadeloupéen contre l'exploitation outrancière.

En effet, après un début d'année favorable, l'activité martiniquaise ralentit brutalement au second semestre 2008. L'inflation et la dégradation de la situation de l'emploi pèsent sur la consommation des ménages. Dès juin 2008, le taux de chômage martiniquais se situe à 22,4 % contre 21,2 % un an plus tôt. La commande publique⁷ baisse de 15 % en raison du fléchissement des recettes fiscales. Les principales revendications des grévistes portent sur la revalorisation des bas salaires et la diminution des prix, les tarifs pratiqués étant considérés comme abusivement élevés, notamment pour le carburant, les produits alimentaires et les services bancaires. Les enquêtes de comparaison spatiale des prix confirment que les prix sont significativement plus élevés en Martinique que dans l'Hexagone⁸.

La grève générale est d'une ampleur inégalée par rapport aux précédentes crises qu'ont connues les deux départements français antillais (grèves des dockers des ports de Pointe-à-Pitre et de Fort-de-France de 1998 ; grève du port de Jarry de 2004). Les grévistes organisent le blocage des stations-services, des commerces, des transports et des points d'acheminement des marchandises (port et aéroport), paralysant l'activité économique dans son ensemble. Après 38 jours de blocage, un protocole d'accord entre l'État et les grévistes met fin à la grève générale.

8. La crise de 2009 met un coup de frein à la croissance

Taux de croissance moyen du PIB en volume par an (%) et écart avant et après la crise de 2009 (points)

	2000-2008	2009 (crise)	2010-2019	Ecart avant / après 2009
Guadeloupe	3,3	-6,7	1,5	-1,8
Martinique	2,9	-6,0	0,6	-2,3
Guyane	3,9	3,6	1,9	-2,0
France	1,7	-2,9	1,3	-0,4

Sources : Insee, comptes nationaux, comptes économiques définitifs ; Cerom, comptes rapides.

Une récession marquée en 2009

Les trajectoires de croissance de la Martinique et de la France ont la même allure, avec une amplitude un peu plus marquée en Martinique. La croissance martiniquaise reste dans l'ensemble supérieure à celle observée en France avant la crise de 2009. En 2009 cependant, la croissance de l'économie martiniquaise est très inférieure à celle observée au niveau national, alors que la récession traversée par la France est sans précédent depuis l'après-guerre. La croissance s'effondre à - 2,9 % en France et à - 6,0 % en Martinique. La récession frappe également la Guadeloupe

(- 6,7 %) et la Réunion (- 4,0 %), mais épargne la Guyane dont la croissance reste positive (+ 3,6 %).

Les effets de la grève aggravent localement la situation économique. La paralysie de l'activité économique entraîne l'effondrement de l'investissement (- 28,6 %) et des importations (- 16,7 %), en raison de la contraction de la demande intérieure et du blocage partiel du port en début d'année. Les exportations chutent également de 8,9 %. Cette diminution s'explique d'une part, par la forte baisse des prix des carburants au niveau international, produits représentant un cinquième des exportations martiniquaises ; elle s'explique d'autre part par la contraction de la fréquentation touristique, avec un recul du nombre de visiteurs de 8,6 %. Les approvisionnements en biens de consommation sont interrompus, les supermarchés bloqués et la consommation des ménages régresse de 6,4 % en raison d'une offre quasiment à l'arrêt. Le revenu disponible brut n'est pas encore impacté en 2009, il continue de progresser et l'épargne des ménages augmente mécaniquement. La consommation des administrations continue d'augmenter, mais ralentit nettement, à + 1,6 % en 2009 au lieu de + 6,2 % sur la période précédente (2000-2008), du fait de la baisse en consommations intermédiaires des administrations centrales.

9. L'investissement s'effondre avec la crise de 2009

Evolution du PIB en valeur et des grands agrégats en 2009 en Martinique et pour la France entière (%)

	Martinique	France
PIB	-3,8	-2,8
Consommation finale	-3,1	0,3
<i>dont : consommation finale des ménages</i>	<i>-6,4</i>	<i>-1,4</i>
<i>dont : consommation finale des administrations</i>	<i>1,6</i>	<i>3,7</i>
Investissement	-28,6	-9,1
Exportations	-8,9	-14,2
Importations	-16,7	-14,9

Sources : Insee, comptes économiques définitifs et comptes nationaux.

Le climat entrepreneurial est particulièrement dégradé. L'indicateur du climat des affaires⁹ atteint son plus bas niveau historique au premier trimestre 2009. Les chefs d'entreprise diffèrent ou redéfinissent leurs projets d'investissement. L'investissement des sociétés non financières s'effondre de 37,2 % en un an. Les encours de crédits octroyés aux entreprises baissent significativement en 2009 (- 2,0 %, contre + 8,1 % en moyenne par an de 2000 à 2008). Le nombre de défaillances d'entreprise augmente de 10,3 % entre 2008 et 2009. La baisse des créations d'entreprises affecte particulièrement les secteurs du commerce (- 40 % en

⁷Celle-ci comprend les travaux routiers, les travaux de génie civil et les constructions publiques dont les bâtiments administratifs, les établissements scolaires et infrastructures portuaires et aéroportuaires.

⁸L'enquête de comparaison spatiale des prix de 2010 menée par l'Insee révèle que les prix sont 9,7 % plus élevés à la Martinique comparativement à l'Hexagone. En particulier, un panier de produits alimentaires acheté à la Martinique est 29,5 % plus cher que le même panier acheté en France hexagonale (indicateur synthétique).

⁹Indicateur trimestriel calculé par l'Iedom qui retranscrit l'évolution de la conjoncture économique du secteur marchand à partir des résultats de l'enquête de conjoncture menée par l'Iedom auprès des chefs d'entreprises.

2009) et les secteurs de la construction et du soutien aux entreprises (- 32 %). Les grandes entreprises sont plus épargnées par cette conjoncture, suggérant l'existence d'un tissu entrepreneurial à deux vitesses.

L'industrie et le BTP particulièrement impactés par la crise

Le secteur de l'industrie est le plus touché par la crise. En 2008, il représente 8 % de la valeur ajoutée totale de la Martinique. En 2009, sa valeur ajoutée chute de 15,5 % et ses effectifs salariés reculent de - 4,0 %. Cela s'explique essentiellement par la mise à l'arrêt des activités de cokéfaction et raffinage pendant deux mois lors du blocage du site de la Sara (société anonyme de raffinerie des Antilles). Ce sous-secteur contribue pour 9 points à la baisse de la valeur ajoutée de l'industrie et reflète la diminution de la consommation de carburant (- 8,2 %) en 2009. Les autres sous-secteurs industriels subissent également l'impact de la crise : la valeur ajoutée des industries manufacturières fléchit de 10 %, celle du secteur de l'électricité, eau et assainissement de 12 %. Seules les industries agro-alimentaires maintiennent une forte croissance de leur valeur ajoutée (+ 9,3 %).

En 2008, le secteur du BTP représente 6,4 % de la valeur ajoutée totale de la Martinique, se classant en troisième position en termes de création de richesse au sein de l'économie marchande. En 2009, sa valeur ajoutée chute de 9,9 % et ses effectifs salariés baissent de 8,0 %. Les ventes de ciment connaissent leur chute la plus importante depuis 1990 (- 23,8 % en 2009), subissant les effets de la crise. Depuis, elles tendent encore à reculer, avec un taux d'évolution annuel moyen de - 3,7 % entre 2010 et 2020. Les attestations de mise en conformité électrique délivrées par le Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité (Consuel) permettent, quant à elles, d'estimer l'activité du secteur de la construction neuve avec un effet retard d'un ou deux ans. Aussi, jusqu'en 2008, le logement privé soutenait l'activité du secteur avec une production d'environ 4 000 logements par an.

À partir de 2009, la construction de logements recule, en lien notamment avec le remaniement des programmes de défiscalisation et la baisse de la demande. En 2020, seulement 1 432 attestations ont été délivrées pour l'achèvement de logement neufs, accusant un recul de 28,9 % par rapport à 2019 et 66,6 % par rapport à 2008.

Loi pour le développement économique des outre-mer (Lodeom)

La Lodeom est promulguée le 27 mai 2009. Elle s'inscrit dans la lignée des lois Loom (Loi d'orientation pour l'Outre-mer) de 2000 et Lopom (Loi de programme pour l'Outre-mer) de 2003. Elle répond à un double objectif : d'une part, créer dans les départements d'outre-mer une zone franche qui permette une large exonération fiscale des entreprises visant à accroître leur rentabilité et leur capacité d'exportation ; d'autre part, réformer les mécanismes de soutien à l'activité dont l'efficacité n'est pas avérée.

Les principaux apports de la nouvelle loi sont d'ordres fiscaux et sociaux : création des zones franches d'activité, révision de la loi Girardin¹⁰, transposition outre-mer de la loi Scellier, instauration de la TVA non perçue récupérable. Au-delà de ces objectifs fiscaux et sociaux, cette loi traite aussi de problématiques telles que la baisse du coût du fret, la rénovation hôtelière, la facturation des opérateurs de services téléphoniques, la dotation d'un fonds exceptionnel d'investissement outre-mer, la suspension des poursuites des organismes sociaux, etc. Toutefois, elle est confrontée à des difficultés d'application, recensées dans le rapport d'information des députés C. Bartolone et G. Yanno¹¹. En particulier l'organisation des États généraux¹² de l'Outre-mer et du Conseil interministériel de l'Outre-mer (Ciom) mobilise les services de l'État, ce qui a pour conséquence de freiner la mise en œuvre et le suivi des dispositions prévues par la loi ainsi que de retarder la publication de certains actes d'application de la Lodeom par le pouvoir réglementaire national et communautaire¹³.

¹⁰Ces dispositifs consistent en une réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'impôt sur les revenus des personnes physiques (à hauteur de 50 % au minimum) ou d'impôt sur les bénéfices pour les sociétés (déductions de leurs résultats imposables d'un pourcentage du montant total du coût de revient de l'investissement réalisé).

¹¹Rapport d'information n°2828 enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 29 septembre 2010 (<https://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i2828.pdf>).

¹²Lancés en février 2009, pour sortir de la crise sociale, par le président de la République Nicolas Sarkozy, sous la forme d'une large consultation citoyenne, les États généraux sont organisés d'avril à juin 2009 avec une restitution en octobre de la même année. Ils portent sur huit thématiques : les prix, les productions locales, les projets structurants, la rénovation du dialogue social, l'évolution de la gouvernance, l'insertion dans l'environnement régional, l'égalité des chances, la mémoire, la culture et l'identité.

¹³Par exemple, le nouveau dispositif de défiscalisation du logement social a reçu l'approbation communautaire seulement le 4 décembre 2009 ; le dispositif de défiscalisation des investissements productifs est notifié à la Commission, qui l'approuve le 1er mars 2010 seulement.

Le tourisme est affecté par la crise économique et sociale

Le secteur du tourisme regroupe de nombreuses activités, dont les branches de l'hôtellerie et de la restauration qui représentent 3,1 % de la valeur ajoutée totale et 5,8 % des effectifs salariés en 2008. C'est l'un des secteurs les plus intégrés dans l'économie.

Le conflit social de 2009 éclot précisément en haute saison touristique. La crise entraîne la chute et l'annulation de nombreuses réservations. Le nombre de nuitées hôtelières est en baisse de 33,6 % en 2009, entraînant notamment la fermeture de cinq établissements. Le nombre de passagers à l'aéroport se replie de 4,5 % sur l'année. Parallèlement, le nombre de croisiéristes chute de 20 % : ils sont 70 000 à faire escale en Martinique en 2009. Plus globalement, la fréquentation touristique est inférieure de 8,6 % à celle de 2008 avec moins de 600 000 visiteurs.

Des conséquences économiques durables

Les effets de la récession de 2009 ne se limitent pas à cette seule année. Pendant la décennie suivante (2010-2019) la croissance peinera à retrouver son rythme d'avant-crise : elle ne progresse que de + 0,6 % en moyenne par an, dans un environnement caractérisé par la faiblesse persistante de la demande (consommation, investissement). Certes, ce ralentissement n'est pas spécifique à la Martinique : la croissance moyenne de l'ensemble des DFA diminue de deux points après-crise ; celle de la France entière perd 0,4 point. Toutefois, son ampleur y est plus prononcée. La croissance des encours de crédit illustre ce changement de régime économique ; elle passe de 7,3 % en moyenne de 2000 à 2008 à 3,1 % de 2010 à 2019. Certains secteurs, tels que la construction, entament une période de baisse structurelle de leur activité qui s'explique autant par la faiblesse de la reprise conjoncturelle post-crise, que par les nouvelles orientations des aides fiscales au secteur ou le déclin démographique du territoire commencé en 2007. ■

L'impact de la crise de 2009, en résumé

La crise économique et sociale de 2009 impacte fortement l'économie martiniquaise. La paralysie de l'économie pendant 38 jours et le contexte d'incertitude économique pèsent fortement sur la consommation des ménages et l'investissement dont le recul est historique. La plupart des secteurs d'activité pâtissent de la crise, à commencer par la construction, l'industrie et le commerce. La chute de la croissance de 6,0 % est encore plus marquée qu'au niveau national (- 2,9 %). La période qui suit porte les stigmates de cette crise. Entre 2010 et 2018, les comportements évoluent. En particulier, les ménages et les entreprises contiennent leurs dépenses d'investissement.



CEROM

Comptes Économiques
Rapides pour l'Outre-mer



3. UN RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE ENTRE 2010 ET 2019

Consommation et investissement : les moteurs de la croissance impactés par la crise

La crise de 2009 marque un tournant économique. D'une part, le PIB ralentit durablement sur la décennie 2010-2019 par rapport à la tendance pré-crise : il n'augmente plus que de 1,6 % en moyenne par an au lieu de 5,1 % entre 2000 et 2008. Ce ralentissement est lié à une double décélération : celle de l'inflation et celle du volume d'activité économique. D'autre part, la composition de la croissance change. Elle se rééquilibre : au détriment de la consommation finale, dont la dynamique passe de 4,8 % à 0,6 % en moyenne annuelle ; au bénéfice des exportations qui accélèrent de + 1,4 % à + 5,3 % en moyenne par an, portées notamment par le tourisme.

10.

La consommation des ménages stagne après 2009, dans un contexte de baisse de la population et de ralentissement de l'inflation

Évolution en moyenne par an du PIB et des grands agrégats économiques en valeur, de la population et de l'indice des prix à la consommation (%)

	2000-2008	2009 (crise sociale)	2010-2019	Poids 2019
Pib	5,1	-3,8	1,6	100
Consommation finale	4,8	-3,1	0,6	99
dont consommation des ménages	4,0	-6,4	0,1	56
dont consommation des administrations	6,2	1,6	1,3	44
FBCF	7,6	-28,6	2,5	22
Solde commerce extérieur	-5,3	19,1	1,3	-21
dont exportations	1,4	-8,9	5,3	12
dont importations	4,3	-16,7	0,7	-33
Population	0,4	-0,4	-0,9	
IPC	2,3	-0,3	1,0	

Sources : Insee, comptes économiques définitifs et comptes nationaux, recensement de la population et indice des prix à la consommation; Cerom, comptes économiques rapides

Malgré ce ralentissement, la consommation reste le principal moteur économique avec un poids de 99 % dans le PIB, comme pour la France entière (77 % du PIB). À l'instar de la consommation, l'investissement ralentit, mais dans une moindre mesure : il progresse de 2,5 % en moyenne par an entre 2010 et 2019 contre + 7,6 % sur la période précédente. Malgré des conditions favorables à l'investissement, les ménages restent prudents et préfèrent se tourner vers l'épargne.

La consommation des ménages en volume par habitant stagne

Entre 2000 et 2008 la consommation des ménages est dynamique : elle augmente de 4,0 % en moyenne par an. En tenant compte de l'évolution des prix, cela conduit à une évolution de +1,6 % par an en volume. Après un recul important en 2009 (- 6,1 % en volume) et un rebond en 2010 (+ 8,2 % en volume), la consommation des ménages s'inscrit sur une tendance baissière entre 2011 et 2019 (- 1,2 % en volume en moyenne par an).

Ce ralentissement provient d'un contexte post-crise où les ménages restent prudents. Les encours de crédits à la consommation confirment ce fléchissement : de + 4,8 % par an entre 2000 et 2008, leur évolution est enrayée en 2009 (- 4,7 %) et continue à diminuer jusqu'en 2014 (- 1,7 % en moyenne par an). La part des crédits à la consommation dans le total des crédits sains accordés aux ménages recule fortement entre 2008 et 2014, passant de 34,7 % à 26,5 %, au profit de l'encours des crédits à l'habitat qui ralentit mais dans une moindre mesure que l'encours des crédits à la consommation. En effet, un climat de prudence s'instaure après la crise avec une propension à contracter des crédits à la consommation moins élevée. Leur part dans l'encours

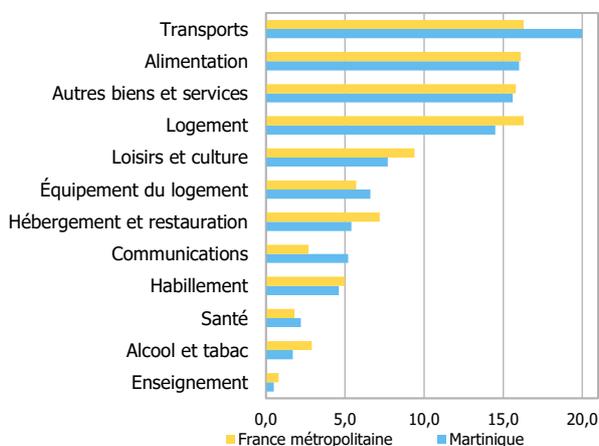
sain des ménages recommence à progresser à partir de 2015, pour revenir à hauteur de 29,6 % en 2019. Un autre facteur explique le ralentissement de la consommation : la baisse démographique initiée en 2007, qui s'effectue au rythme moyen de - 0,7 % par an entre 2007 et 2019, année où la population repasse sous son niveau du milieu des années 1990. Ainsi, rapportée à la population, la consommation des ménages en volume par habitant stagne (+ 0,1 % en moyenne par an) sur la période 2010-2019, après avoir crû (+ 1,2 %) sur la période 2000-2008 et fortement chuté en 2009 (- 5,7 %).

Un mode de consommation qui se rapproche du modèle métropolitain

Selon l'enquête Budget des familles¹⁴ de 2017, les ménages martiniquais consomment en moyenne 1 280 € par mois par unité de consommation, soit 14,5 % de moins que les ménages de France métropolitaine (1 510 € par mois par unité de consommation). Le principal poste de consommation reste le transport avec 20 % en 2017, soit 2 points de plus qu'en France métropolitaine. Cet écart s'explique d'une part, par le fait que la moitié des ménages martiniquais ont des dépenses de logement faibles en raison de leur statut d'occupation (propriétaires non-accédants ou logés à titre gratuit) et d'autre part, par un réseau de transports en commun peu développé dans certaines parties de l'île qui entraîne un besoin plus important en véhicule particulier pour se déplacer. L'alimentation est le deuxième poste de consommation des ménages martiniquais : ils consacrent 16 % de leur budget pour ce poste, comme en France métropolitaine. Le troisième poste de dépenses concerne le logement avec 14,5 % du budget (16,3 % en France métropolitaine).

11. Le transport, l'alimentation et le logement représentent la moitié du budget des ménages

Comparaison temporelle des structures de consommation des ménages entre la France métropolitaine et la Martinique en 2017 (%)



Source : Insee, enquête Budget des familles 2017.

En 2017, les écarts de dépenses entre les ménages les plus aisés et les plus modestes sont plus accentués dans les DOM qu'en France métropolitaine. En Martinique, les 20 % de ménages les plus aisés ont un niveau de dépenses 2,6 fois plus élevé que les 20 % de ménages les plus modestes, des inégalités qui se sont réduites entre 2006 et 2017 et sont comparables à celles de la France métropolitaine (2,4). Ce ratio atteint 3,6 à La Réunion et jusqu'à 4,7 à Mayotte.

Les finances des collectivités locales martiniquaises

Sur le plan financier, les recettes de fonctionnement connaissent une évolution constante sur la période 2014-2019 (+ 1,1 % par an en moyenne), portées par le dynamisme de l'octroi de mer d'une part, et des impôts directs d'autre part. Les impôts et taxes ont ainsi progressé de 2,8 % par an en moyenne, passant de 65 % à 71 % des recettes de fonctionnement. Ce dynamisme permet aux communes de faire face à la baisse des dotations d'État.

Les dépenses de fonctionnement progressent plus modérément (+ 0,7 % par an en moyenne sur la période 2014-2019), masquant certaines disparités entre les postes de charges. Il apparaît que si les communes font un réel effort sur les charges à caractère général (en diminution) ou les subventions aux associations, elles ne sont pas en mesure de stabiliser les dépenses de personnel. Ces dernières, dans une approche consolidée, représentent plus que jamais le premier poste de dépenses de fonctionnement des communes (72 %) et progressent régulièrement sur la période (+ 1,5 % par an en moyenne).

Les niveaux d'épargne dégagés sur la section de fonctionnement apparaissent donc trop faibles, avec une situation d'épargne nette négative sur l'ensemble de la période, même si quelques signes encourageants peuvent être soulignés. Ainsi, les communes de strate intermédiaire (entre 3 500 et 30 000 habitants) voient leurs niveaux d'épargne s'améliorer ces trois dernières années. Malheureusement, le constat est inverse pour les strates supérieures (plus de 30 000 habitants) et inférieure (moins de 3 500 habitants).

Le niveau d'investissement des communes martiniquaises est assez modéré comparativement à la moyenne des communes d'Outre-mer : 154 euros par habitant contre 267 euros. Les investissements sont néanmoins largement subventionnés et les communes affichent un taux de couverture de leurs dépenses d'investissement de 86 % (grâce aux subventions d'investissement, aux fonds de compensation pour la TVA, à la cession des éléments d'actifs, etc.).

Le niveau d'endettement est très modéré pour la plupart des communes, à l'exception des plus peuplées. La capacité de recours à l'emprunt pour les communes est néanmoins réduite par la fragilité des niveaux d'épargne. Le fonds de roulement est très hétérogène selon les communes et aucune corrélation ne peut être établie entre la population et le niveau de fonds de roulement. Au final 16 communes sur 34 présentent néanmoins un fonds de roulement négatif.

¹⁴Enquête menée par l'Insee.

Enfin, les communes affichent des niveaux de dettes sociales et de dettes fournisseurs importantes, se traduisant par l'augmentation du délai de paiement et pouvant ainsi impacter directement les partenaires économiques et contribuer au renchérissement des coûts pour les donneurs d'ordre. Sur la période 2014-2019, les dettes sociales ont progressé de +10 % en moyenne annuelle tandis que les dettes fournisseurs diminuaient de 4 %. En fin de période, les poids de ces deux postes s'équilibrent et représentent chacun 43 % de l'ensemble de la dette à court terme.

Fort ralentissement des dépenses publiques

La consommation finale des administrations publiques ralentit fortement après la crise de 2009 : sa progression passe de + 6,2 % en moyenne par an entre 2000 et 2008 à + 1,6 % entre 2010 et 2016. Par la suite elle décélère encore, à + 0,8 % en moyenne par an entre 2016 et 2019.

Ce ralentissement s'explique en premier lieu par le ralentissement marqué des salaires versés dans les administrations centrales : ils stagnent quasiment entre 2010 et 2016 (+ 0,2 % en moyenne par an), après + 3,7 % sur la période 2000-2008. Deux raisons à cela : d'une part le point d'indice de la fonction publique est gelé entre 2010 et 2015 et bénéficie d'une seule revalorisation de + 0,6 % en juillet 2016, et d'autre part les effectifs de la fonction publique d'État ralentissent, à + 0,3 % entre 2010 et 2016 après + 1,5 % entre 2000 et 2010. Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux décidé par le gouvernement en 2007 a en effet contribué à réduire les effectifs. Cette tendance se prolonge par la suite avec un point d'indice revalorisé une seule fois de + 0,6 % en février 2017 et une baisse significative du nombre de fonctionnaires de l'État entre 2016 et 2019, à - 3,1 % en moyenne par an.

En second lieu, la décélération des dépenses publiques s'explique par le net coup de frein des dépenses des administrations publiques locales, tant au niveau des salaires versés qui ralentissent à + 2,2 % en moyenne par an sur 2010-2016 après + 6,1 % sur 2000-2008, qu'au niveau des consommations intermédiaires (achats et charges externes) qui freinent à + 0,9 % en moyenne par an sur la période 2010-2016, après + 7,4 % sur 2000-2008.

Le besoin de financement des administrations publiques représente un tiers du PIB en moyenne sur la période 2010-2016 (4,6 % pour la France entière). Il est en hausse de 5 points par rapport à la période avant crise (- 1,8 point pour la France entière) en raison du coup de frein porté à l'économie marchande en 2009 qui a pesé sur les recettes des administrations publiques.

L'investissement n'a pas retrouvé le niveau de 2008

Le taux moyen d'investissement¹⁵, secteurs public et privé confondus, est de 22,0 % sur 2010-2019, un taux en recul de

3,3 points par rapport à 2000-2008 du fait du retrait important de l'investissement des sociétés non financières, impactées par le contrecoup de la crise de 2009. Sur la France entière, le taux d'investissement est comparable, avec 25,7 % en moyenne sur 2010-2019 (- 0,6 point comparé à 2000-2008).

En effet, depuis la crise de 2009 l'investissement de l'ensemble des agents économiques marque le pas et en 2019 il n'a toujours pas retrouvé le niveau de 2008. Il progresse de 2,5 % en moyenne par an entre 2010 et 2019 au lieu de + 7,6 % sur la période précédente. En 2016, l'investissement est réalisé à 54 % par les sociétés non financières, à 23 % par les ménages et à 21 % par les administrations publiques. Cette structure a évolué depuis 2000, où les sociétés non financières réalisaient une part plus importante de l'investissement total (59 %), et où les ménages (20 %) et le secteur public (18 %) étaient moins présents.

12. Les sociétés non financières portent plus de la moitié de l'investissement en 2016

Evolution de l'investissement par agent économique en moyenne annuelle (%) avant, pendant et après la crise de 2009 et poids dans l'investissement de chaque secteur institutionnel en 2016 (%)

	2000-2008	2008-2009 (crise sociale)	2010-2016	Poids 2016
Total Investissement	7,6	-28,6	1,9	100
Sociétés non financières	8,4	-37,2	1,5	54
Ménages	8,3	-14,2	-0,8	23
Admin publiques locales	5,9	-10,5	4,3	17
Admin publiques centrales	-2,6	-0,1	7,9	4
ISBLSM (*)	10,4	-13,9	16,5	2
Sociétés financières	-0,7	-78,3	31,3	1,2

Source : Insee, comptes économiques définitifs.

L'investissement des entreprises en berne suite à la crise

L'investissement des sociétés non financières (54 % de l'investissement total en 2016), ralentit fortement dans le sillage de la crise de 2009 à + 1,5 % en moyenne par an de 2010 à 2016 (+ 2,7 % pour la France entière) après + 8,4 % de 2000 à 2008 (+ 4,9 % pour la France entière). Leur taux d'investissement s'établit à 27,3 % en moyenne de 2010-2016, soit 7 points de moins par rapport à la période 2000-2008. Avant la crise leur taux d'investissement était supérieur à celui de la France entière : 34,4 % pour la Martinique et 22,6 % pour la France entière en moyenne sur 2000-2008. La fragilisation du tissu entrepreneurial pendant la crise et la détérioration des perspectives de croissance régionales ont contribué à freiner les investissements. En 2018, le niveau d'investissement de 2008 n'a toujours pas été retrouvé. Sur la période 2010-2019, la dynamique des encours de crédit à l'investissement connaît une inflexion à partir de 2014. Ces encours se redressent nettement avec une évolution + 9,2 %

¹⁵Taux d'investissement : rapport entre l'investissement et la valeur ajoutée.

en moyenne par an sur la période 2014-2019 (+ 0,1 % sur 2010-2014), période au cours de laquelle l'emploi salarié et les créations d'entreprises repartent à la hausse, signe d'une reprise économique.

Le taux d'autofinancement¹⁶ s'améliore mécaniquement avec la chute de l'investissement et s'établit à 79 % (89 % pour la France entière) sur 2010-2016, soit + 8 points par rapport à 2000-2008.

L'investissement des entreprises reste très concentré en Martinique¹⁷. En 2017, 92 % des montants totaux investis dans le secteur marchand sont réalisés par 5 % des entreprises. Il est majoritairement porté par les activités immobilières (27 % de l'investissement corporel brut en 2017) et le secteur de l'énergie (19 %). Les investissements dans ce dernier secteur concernent principalement l'achèvement de l'usine « Galion 2 » de production d'électricité par biomasse située à Trinité, mise en service en 2018 et la construction d'une ferme de sept éoliennes à Grand-Rivière, opérationnelle fin 2018. Le niveau élevé des investissements réalisés intervient dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. L'État et la Région ont élaboré conjointement le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de Martinique 2016-2023 qui a pour objectif l'autonomie énergétique de la Martinique à l'horizon de 2030. Dans le transport, la moitié de l'investissement du secteur est réalisée par la compagnie aérienne Air Caraïbes qui poursuit son développement en étoffant sa flotte par l'acquisition de quatre nouveaux appareils dans un contexte de marché dynamique et concurrentiel.

L'investissement des ménages fléchit

L'investissement des ménages s'inscrit en baisse entre 2010 et 2016 (- 0,8 %) alors que le rythme de progression annuelle atteignait + 8,3 % sur la période pré-crise. La crise de 2009 a contribué à réorienter les ressources des ménages vers l'épargne financière et la baisse de la population initiée en 2007 accentue ce ralentissement important. Pourtant, le contexte fiscal et financier est resté favorable à l'investissement hypothécaire grâce aux différents dispositifs de défiscalisation pour l'investissement locatif (Girardin en 2003, Scellier en 2008 relayé par Duflot en 2014 puis Pinel en 2015) et grâce au niveau des taux d'intérêts historiquement bas. En effet, les taux de rémunération des placements financiers sont divisés par cinq depuis 2008 pour atteindre 0,78 % en 2018. Ainsi, le taux d'investissement moyen des ménages rapporté au revenu disponible brut sur 2010-2016 s'élève à 6,2 % (9,2 % pour la France entière) et perd un point (- 0,8 point pour la France entière) par rapport à la période 2000-2008.

L'encours des crédits sains accordés aux ménages décélère nettement suite à la crise de 2009, et ce quel que soit le type

de crédit accordé. Il évolue de + 3,9 % en moyenne par an entre 2010 et 2019, soit - 3 points par rapport à la période 2000-2008, témoignant de la prudence des agents à contracter des crédits suite à la crise. L'encours de crédits à la consommation étant fortement marqué par la crise de 2009 (- 4,7 % en 2009), la structure des crédits accordés aux ménages reste en faveur des crédits à l'habitat. L'encours de ces derniers s'établit à 71 % de l'encours sain des ménages en moyenne sur 2010-2019, soit + 10 points par rapport à 2000-2008, tandis que l'encours des crédits à la consommation pèse pour 29 % de l'encours sain sur 2010-2019, en baisse de 10 points depuis 2000-2008.

L'investissement des collectivités locales, soutien de l'économie

Porté par les collectivités locales, l'investissement public représente 21,6 % de l'investissement total en moyenne sur 2010-2016. Cette part s'inscrit en forte progression de + 6,3 points par rapport à la période pré-crise (2000-2008). Cette progression importante s'explique en partie par le retrait de l'investissement des entreprises après 2009 (53 % de l'investissement total sur 2010-2016 après 59 % sur 2000-2008). En 2016, 82 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités locales, 9 % par l'État et 8 % par les hôpitaux.

Depuis 2000, le partage entre investissement public local et central a évolué en faveur du local. En 2000, les administrations publiques locales réalisaient 80 % de l'investissement public total, une part qui atteint 90 % en 2016. En effet, depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, la politique de décentralisation actée par l'article 1er de la Constitution consacre l'existence juridique des régions et reconnaît aux collectivités territoriales des compétences élargies.

L'investissement des administrations publiques locales reste dynamique entre 2010 et 2016, à + 4,3 % en moyenne par an après une croissance soutenue à + 5,9 % par an entre 2000 et 2008 et une chute importante en 2009 (- 10,5 %). Il dépasse le niveau pré-crise dès 2011. L'évolution de l'encours de crédits à l'investissement des collectivités locales confirme cette tendance, avec toutefois une baisse depuis 2016, en lien avec l'achèvement de grands investissements (comme le transport commun en site propre) : après + 6,8 % en moyenne par an sur 2000-2008 et + 3,7 % sur 2010-2016, l'encours recule, à - 2,4 % sur 2016-2019.

¹⁶Taux d'autofinancement : rapport de l'épargne brute (bénéfice avant investissement) sur la formation brute de capital fixe.

¹⁷Source : Esane 2017.

Les grands investissements publics des années 2010-2020

► 2010 : La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique a inauguré le 24 juin dernier le terminal inter-îles au Quai Ouest (19,5 millions d'euros).

► 2012 : le montant d'investissement des hôpitaux a été multiplié par près de dix, en raison notamment de la reconstruction pour mise aux normes parasismiques du plateau technique de l'hôpital Pierre Zobda-Quitman (budget total de 169 millions d'euros).

► 2003-2015 : la mise en place du Transport en commun en site propre (Tcsp) a nécessité un volume total d'investissement estimé à 380 millions d'euros, dont 254,5 millions d'euros de financements par la région et 87,5 millions d'euros de fonds européens (Feder) sur la période 2003-2015. Plusieurs fois reportée, la mise en service est effective en août 2018.

► 2015-2020 : dans le cadre de son plan de développement, la Société par Actions Martinique Aimé Césaire (Samac) lance un projet d'investissement à hauteur de 123 millions d'euros, pour l'agrandissement et la modernisation des infrastructures aéroportuaires existantes.

► 2016 : le Grand Port de Fort-de-France s'agrandit. L'extension du terminal à conteneurs de la Pointe des Grives a été inaugurée le 28 juin. Les travaux d'extension ont représenté un coût global de 16,8 millions d'euros.

► 2017 : les commandes institutionnelles se sont principalement portées sur les travaux associés au pont du Prêcheur inauguré en décembre (10,3 millions d'euros), le démarrage du chantier du lycée Schoelcher (80 millions d'euros), la fin des travaux du futur Complexe environnemental de traitement et de valorisation des déchets du Petit Galion.

► 2020 : le chantier d'extension de l'aérogare passagers de l'aéroport Martinique Aimé Césaire (170 millions d'euros) est relancé avec la désignation d'un nouveau groupement et une mise en service à l'horizon du quatrième trimestre 2022.

► 2021 : l'ARS de Martinique annonce que 70 millions d'euros seront alloués à la reconstruction de l'hôpital de Trinité, une priorité selon l'agence régionale de santé.

L'investissement des administrations publiques centrales accélère franchement, à + 7,9 % par an sur 2010-2016 après - 2,6 % par an avant la crise de 2009, en particulier du fait d'importants travaux menés dans le secteur hospitalier¹⁸.

Le retrait des importations atténue le déficit commercial

En 2019, la Martinique exporte pour 1,13 milliard d'euros de biens et services (y compris dépenses des touristes¹⁹), dont un tiers de biens et deux tiers de services (dont tourisme) et elle importe pour 3,04 milliards d'euros, dont 90 % de biens et 10 % de services. Le déficit commercial²⁰ atteint 1,90 milliard d'euros, soit 21 % du PIB. Il est toutefois en baisse de 7 points depuis 2000, essentiellement du fait d'une demande intérieure en retrait depuis la crise de 2009.

La Martinique exportant peu de biens et services, les taux d'ouverture et de couverture²¹ sont en deçà des valeurs observées pour la France entière, soulignant une plus grande dépendance du territoire à l'égard de l'extérieur. Sur la période 2010-2019, le taux moyen d'ouverture est de 22 % (30 % pour la France entière) et le taux moyen de couverture s'élève à 32 % (96 % pour la France entière).

13.

Le taux d'importation fléchit après la crise de 2009

Chiffres clés sur le commerce extérieur de la Martinique, en millions d'euros et en part de PIB (%), en moyenne sur 2000-2008 et 2010-2019 et en 2009

	Importations		Exportations				Taux d'ouverture (exportations + importations) / (2 x PIB)	Taux de couverture (exportations / importations)
	Montant	En part de PIB	Montant	En part de PIB	Montant	En part de PIB		
2000-2008	2 465	37%	720	11%	266	4%	24%	29%
2009	2 502	33%	652	9%	274	4%	21%	26%
2010-2019	2 980	35%	943	11%	353	4%	22%	32%
France	680 597	31%	656 776	30%	52 281	2%	30%	96%

Sources : Insee, comptes économiques définitifs et comptes nationaux ; Cerom, comptes économiques rapides ; douanes.

La présence de la Société anonyme de raffinerie des Antilles (Sara) influe sensiblement sur le niveau et la volatilité des échanges commerciaux. La Sara importe des produits pétroliers bruts qu'elle raffine pour la consommation locale et à destination de la Guadeloupe et de la Guyane. Ces importations et exportations en produits pétroliers varient fortement d'une année à l'autre, notamment en prévision des arrêts techniques de maintenance environ tous les cinq ans, qui impliquent un stockage en amont et des importations conséquentes.

¹⁸ Il s'agit principalement de la construction du plateau technique du CHUM (Centre hospitalier universitaire de Martinique) débuté en 2013 et s'achève en 2016 et des travaux de reconstruction de l'hôpital de Saint-Joseph commencés fin 2014.

¹⁹ En comptabilité nationale, les dépenses des touristes sont comptabilisées dans les exportations.

²⁰ Solde des exportations – importations.

²¹ Taux d'ouverture : ratio de la somme (importations + exportations) sur le double du PIB.

Taux de couverture : ratio des exportations sur les importations.

Des importations en repli, dans le sillage de la demande intérieure

Sur la période 2010-2019, le ratio des importations sur le PIB s'établit à 35 % (31 % pour la France entière), en recul de 2 points par rapport à 2000. Cette évolution s'explique principalement par une demande privée inhibée suite à la crise de 2009, année au cours de laquelle les importations plongent de 20,3 %. Elles retrouvent leur niveau de 2008 à partir de 2011. Les importations hors énergie progressent ainsi de 1,3 % en moyenne par an sur la période 2010-2019, après + 3,2 % avant la crise. La dépendance vis-à-vis de l'extérieur reste toutefois élevée en particulier pour les produits industriels et ceux issus de l'industrie agro-alimentaire. En 2019, hors dépenses des touristes et hors correction liée au coût du transport²², le déficit commercial des biens et services provient à 65 % des biens manufacturés (dont les véhicules automobiles), à 14,5 % des produits des industries agro-alimentaires et à 9 % des produits pétroliers raffinés.

Hors énergie, la structure des importations est stable

Hors énergie, la structure des importations de biens est stable sur la période 2000-2019. Elle se compose pour un tiers de biens d'investissement²³ tels que des biens issus de l'industrie automobile, des machines et des équipements. Le second tiers est constitué de biens de consommation durables à destination des ménages (tels que les meubles, les appareils domestiques et d'électroménager). Le dernier tiers se compose majoritairement de biens de consommation non durables comme les produits agro-alimentaires, pharmaceutiques et l'habillement (20 % des importations hors énergie) et de biens intermédiaires à destination des entreprises (6 % du total hors énergie).

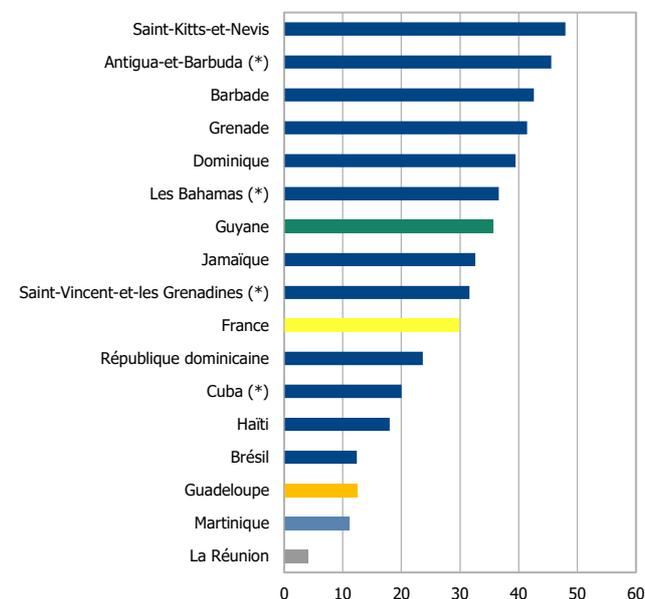
Un taux d'exportation limité

Le taux d'exportation²⁴ de la Martinique s'élève à 11 % en moyenne sur 2000-2019. De 12 % en 2000, il diminue progressivement pour atteindre sa valeur minimale (9 %) en 2009 du fait de la crise économique et sociale avant de se redresser pour atteindre 12,5 % en 2019. Ce taux est faible comparativement au taux national (30 %), à celui des pays voisins (33 % en moyenne dans la Caraïbe, hors DFA²⁵) et à celui de la Guyane (36 % en 2019) qui est porté par l'activité spatiale. Il se rapproche en revanche de la valeur

guadeloupéenne (15 % en 2019).

14. Les DOM ont un faible taux d'exportation par rapport aux pays caribéens

Taux d'exportation de biens et de services par rapport au PIB, dans la Caraïbe et en France, en moyenne sur 2000-2019 (%)



(*) Moyennes 2010-2019 sauf : Antigua-et-Barbuda (2010-2016), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (2010-2017), Les Bahamas et Cuba (2010-2018)

Sources : Insee, comptes nationaux ; Cerom, comptes économiques rapides ; FMI.

Il est la traduction d'une production principalement orientée vers le marché intérieur et révélateur des nombreux obstacles à l'exportation qui reflètent le « paradoxe insulaire » : l'éloignement géographique de la France et de l'UE qui augmente les coûts de transport, le coût élevé du travail, les infrastructures de commerce insuffisamment développées ou encore la forte appréciation de l'euro (en particulier pour les échanges avec les pays voisins).

La France métropolitaine, principal partenaire commercial

À l'instar des autres régions ultrapériphériques (RUP), la Martinique échange beaucoup avec son espace national et les autres DFA. Ainsi, la France hexagonale demeure le principal fournisseur de la Martinique auprès de laquelle cette dernière achète près de 60 % de ses marchandises et vers laquelle elle

²²Il s'agit dans les comptes économiques de la correction CAF – FAB (CAF : coût, assurance, fret ; FAB : franco à bord). Cette correction permet de tenir compte des coûts de fret, d'assurance, impôts à l'export ou à l'import.

²³D'après la classification MIG (Main Industrial Groupings) qui classe les importations selon les biens d'investissement, les biens de consommation durables, les biens de consommation non durables, les biens intermédiaires et l'énergie. Certaines activités sont exclues de cette classification et regroupées dans la catégorie « hors-MIG » et incluent l'agriculture, la sylviculture et la pêche, ainsi que les activités de service (édition, production vidéo, gestion des déchets, etc.). Cette nomenclature est utilisée au niveau européen et définie par Eurostat.

²⁴Le taux d'exportation est le ratio des exportations sur le PIB.

²⁵Départements français d'Amérique.

exporte près de la moitié de ses biens. Les échanges avec les pays de la Caraïbe restent en revanche contenus : les importations provenant de ces pays représentent 1,9 % du total en 2019 et les exportations à destination de la Caraïbe 3,7 % en 2019.

15. La France métropolitaine, principal partenaire des échanges commerciaux

Répartition des importations et des exportations de biens selon leur provenance en 2019 (%) et total (millions d'euros)

Provenance	Importations	Destination	Exportations
France métropolitaine	58%	France métropolitaine	45%
Norvège	8%	Guadeloupe	21%
États-Unis	7%	Guyane	21%
Caraïbe	2%	Caraïbe	4%
Guadeloupe	2%	UE hors France	2%
Autre	24%	Autre	8%
Total	2688,2	Total	383,8

Source : douanes.

60 % des exportations liées au tourisme et au transport

Comme en 2000, le tourisme représente 43 % du total des exportations en 2019²⁶. Toutefois, le secteur rencontre des difficultés dans la première décennie : la fréquentation est en baisse avec une évolution de - 4,2 % en moyenne par an du nombre de touristes entre 2000 et 2008 car les structures hôtelières sont confrontées à la forte concurrence des autres îles de la Caraïbe. Les dépenses touristiques tombent ainsi à 39 % du total des exportations en 2008. La crise économique et sociale de 2009 n'affecte que peu les dépenses touristiques (- 1,3 %).

Entre 2010 et 2019, les dépenses des touristes entrent en revanche dans une phase de croissance dynamique (+ 4,7 % en valeur par an), dans un contexte de faible inflation (+ 1,0 %), de regain de parts de marché au détriment des destinations du Maghreb jugées moins sûres suite aux « printemps arabes » et à l'apparition de nouvelles compagnies aériennes à tarifs très concurrentiels à destination de la Martinique.

16. Les dépenses touristiques et le transport contribuent pour trois quarts à la croissance des exportations sur 2000-2019

Structure des exportations (%), total des exportations (millions d'euros) en 2000, 2009, 2019 et contributions à l'évolution des exportations sur 2000-2019 (points)

	2000	2009	2019	Contribution 2000-2019
Dépenses des touristes (hors transports)	42%	42%	43%	45%
Transports	8%	11%	18%	30%
Produits agro-alimentaires	12%	13%	10%	7%
<i>dont: Sucre et rhum</i>	4%	5%	4%	5%
Cokéfaction et raffinage	17%	15%	10%	2%
Biens manufacturés	7%	8%	8%	9%
Produits agricoles	7%	4%	5%	3%
<i>dont: Banane</i>	7%	4%	5%	3%
Autres services	6%	7%	5%	2%
Industrie extractive, énergie, eau et gestion des déchets	1%	0%	1%	2%
Total	643 202	652 346	1 130 986	100%

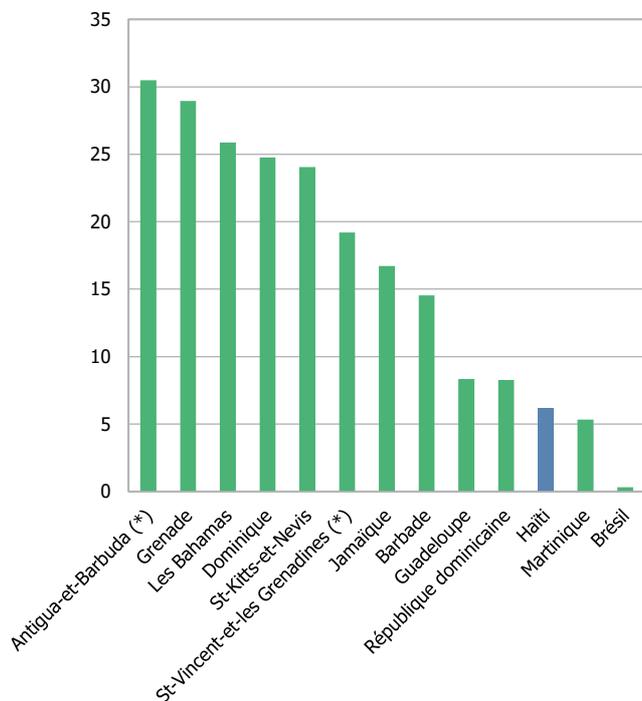
Sources : Insee, comptes économiques définitifs ; Cerom, comptes économiques rapides.

À cet égard, les exportations de transport, portées à plus de 80 % par les vols touristiques, progressent nettement sur 2000-2019. En 2019, elles représentent 18 % des exportations, soit 10 points de plus qu'en 2000. Au cours de la période 2000-2019, les exportations de transports ont connu deux coups d'arrêt liés à la baisse des prix du carburant en 2014 et en 2016. Hormis ces deux années, elles progressent rapidement, à + 7,4 % en moyenne par an sur 2000-2019. Cette hausse est toutefois à nuancer par l'évolution du prix des carburants, le cours du Brent ayant augmenté de 4 % en moyenne annuelle sur la période. Les dépenses des touristes pèsent pour 4,1 % du PIB en moyenne sur la période 2010-2019. En incluant le transport aérien, cette part atteint 5,3 %. Cette performance reste cependant en deçà de celles réalisées par la plupart des pays insulaires voisins caribéens. Antigua-et-Barbuda et Grenade arrivent en tête de classement avec des dépenses touristiques qui représentent près d'un tiers du PIB en moyenne sur 2010-2016.

²⁶En comptabilité nationale, les dépenses des touristes sont comptabilisées comme des exportations.

17. Le tourisme martiniquais moins contributeur au PIB que ses voisins caribéens

Part moyenne des dépenses touristiques dont billet d'avion dans le PIB (%) dans la Caraïbe, sur la période 2010-2018(*)



(*) Moyennes 2010-2018 sauf : Antigua-et-Barbuda (2010-2016), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (2010-2017)

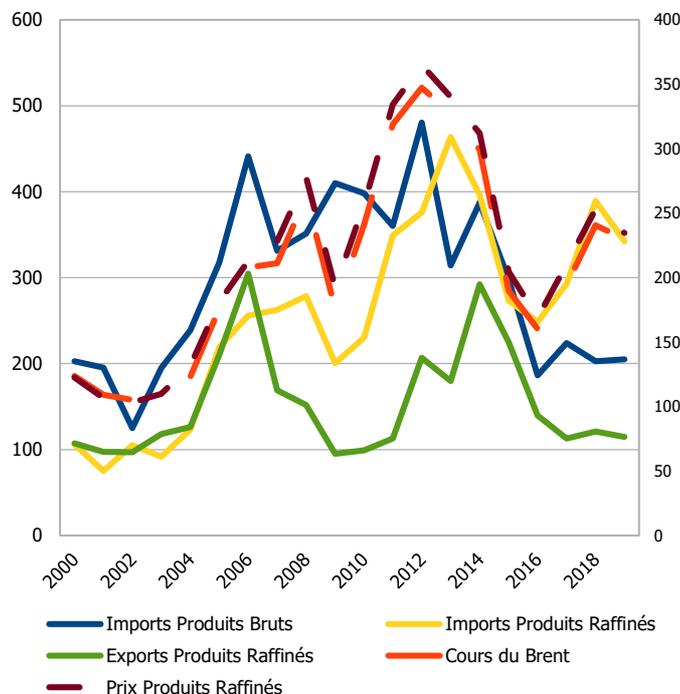
Sources : Cerom, comptes économiques rapides ; FMI.

L'activité de la raffinerie pèse sur les échanges commerciaux

Les échanges commerciaux sont fortement influencés par la présence de la Société anonyme de la raffinerie des Antilles (Sara) implantée dans la commune du Lamentin. La raffinerie importe du pétrole brut qu'elle transforme en produits pétroliers raffinés (carburants et dérivés pétroliers) d'une part pour la consommation locale et d'autre part pour en exporter une partie vers la Guadeloupe et la Guyane. La capacité de traitement de pétrole brut est de 800 000 tonnes par an, complétée par des importations de produits pétroliers raffinés (250 000 à 350 000 tonnes par an), si bien que les échanges d'hydrocarbures pèsent entre 6 % et 30 % des importations et entre 10 % et 35 % des exportations sur la période 2000-2019, influençant fortement les échanges commerciaux.

La crise de 2009 marque un ralentissement très net dans les importations de produits pétroliers : celles en produits bruts diminuent de 7,1 % par an sur 2010-2019, alors qu'elles étaient en augmentation de 7,1 % par an sur la période 2000-2008. Les importations de produits raffinés continuent d'augmenter mais en décélérant : + 4,5 % en moyenne par an sur 2010-2019 après + 12,8 % sur 2000-2008.

18. À partir de 2015, les importations de produits pétroliers raffinés supérieures à celles en produits pétroliers bruts
Importations et exportations de produits pétroliers bruts et raffinés (milliers d'euros), cours du Brent et cours des produits pétroliers raffinés (base 100 en janvier 2000)



Sources : Insee, comptes économiques définitifs et comptes nationaux ; Cerom, comptes économiques rapides ; cours des matières premières importées¹, cours du Brent.

Les prix des produits pétroliers sont fortement soumis au contexte géopolitique international (voir encadré « *Des prix volatiles* »), ce qui explique en grande partie les variations des montants importés et exportés en produits pétroliers de la Martinique.

Les arrêts techniques programmés de la Sara dits de « régénération » en 2013 et en 2018 sont à l'origine des baisses des volumes importés en produits pétroliers bruts et de la hausse de ceux en produits pétroliers raffinés pour assurer la fourniture d'énergie pendant l'arrêt de l'activité de raffinerie. Par ailleurs, depuis 2015, la production en produits pétroliers raffinés de la Sara est en baisse, avec un niveau moyen de traitement avoisinant 550 000 tonnes entre 2016 et 2019. Les importations d'intrants (produits pétroliers bruts) diminuent également ainsi que les exportations en produits pétroliers raffinés (voir encadré *La Sara* au chapitre 4). La hausse des importations en produits raffinés, à l'inverse est en hausse depuis 2015, compensant ainsi la baisse des volumes raffinés en local.

Des prix pétroliers volatiles

En 2005, le cours des produits pétroliers subit une première envolée du fait d'une demande croissante des pays émergents, en particulier la Chine. La hausse de la production de l'Arabie Saoudite ne suffit pas à endiguer la flambée des cours qui s'ensuit. Américains, Chinois et Européens se livrent une concurrence féroce pour contrôler les hydrocarbures d'Asie centrale et d'Afrique. Les prix ne cessent d'enchérir, pour franchir la barre des 100 dollars le baril en janvier 2008, et culminent à 147,5 dollars en juillet 2008. Ils entament ensuite une brutale descente, conséquence de la crise économique initiée en 2007 qui fait craindre aux investisseurs une dévalorisation des encours pétroliers. En moins de six mois, le prix du baril retombe à 39 dollars début décembre 2008.

En 2011, les cours flambent à nouveau, en grande partie du fait du contexte géopolitique, marqué par le printemps arabe initié fin 2010 en Tunisie. Début 2011, l'insurrection en Libye fait craindre un effet domino sur d'autres pays exportateurs d'Afrique ou du Moyen-Orient et le cours du pétrole brut atteint des niveaux records. Les sanctions économiques internationales prises contre l'Iran (premier producteur mondial de pétrole en 2011) en réponse à la reprise de son programme de recherche nucléaire contribuent à la flambée des prix. Le prix du baril reste élevé trois années durant.

À partir de **l'automne 2014**, le prix du pétrole plonge pour atteindre 30 dollars en 2016 et se maintient durant plusieurs années autour de 50 dollars, pour diverses raisons : ralentissement de la croissance chinoise, hausse de la production de pétrole (Irak, Russie), production de gaz de schiste aux États-Unis, hausse des exportations iraniennes suite à l'accord sur le nucléaire, maintien du niveau de production par l'Arabie Saoudite et autres pays de l'OPEP pour préserver leur avantage concurrentiel.

Début 2018, le retrait du président américain Donald Trump de l'accord sur le nucléaire iranien et les sanctions commerciales imposées par les États-Unis envers l'Iran conduisent à une baisse des exportations iraniennes, ce qui pousse les prix mondiaux à la hausse. Le prix du Brent dépasse de nouveau les 85 dollars. Avec la crise ukrainienne le prix du baril de Brent s'envole et dépasse 130 dollars au début du mois de mars 2022. ■

Ralentissement entre 2010 et 2019, en résumé

La crise de 2009 induit des changements de comportement des ménages et des entreprises. Le climat d'incertitude qui règne après la crise de 2009 se traduit par des dépenses contenues de la part des ménages. Leur consommation et leurs dépenses d'investissement sont à l'arrêt. En lien avec une demande qui se contracte, le taux d'importation est en retrait après la crise. Toutefois des signaux de reprise post-crise apparaissent : le taux de chômage diminue significativement et le pouvoir d'achat par habitant progresse davantage qu'au niveau national. Le taux d'exportation se maintient, porté par le tourisme et l'agriculture. Le secteur public joue son rôle de soutien économique, au travers des salaires versés et des projets d'investissement locaux. L'investissement des sociétés non financières en revanche se contracte sensiblement après 2009 et ne repart à la hausse qu'en 2014, tout en restant très en deçà du niveau de 2008. En effet, les entreprises sont les premières victimes de la crise, en particulier au sein des secteurs de la construction et du commerce.



CEROM

Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-mer



4. L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES : UN TISSU ENTREPRENEURIAL SOLIDE ET EN MUTATION

La structure économique se stabilise depuis 2000

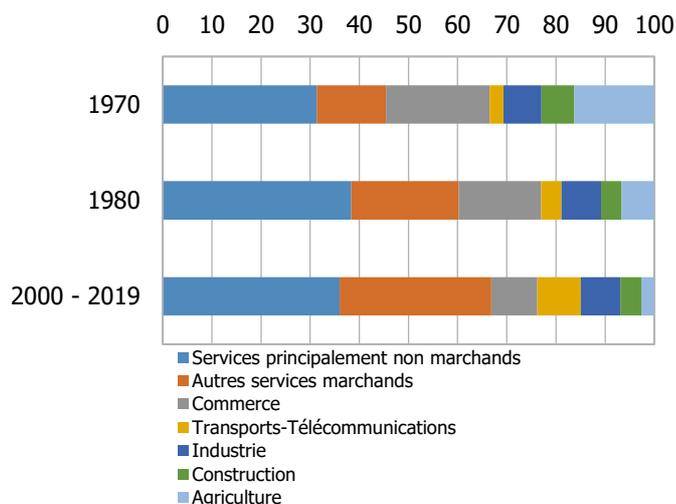
Après-guerre, le tissu économique subit de profondes mutations et les évolutions sectorielles sont très marquées. L'économie auparavant basée sur les cultures de rente se diversifie avec le développement des services, d'une part par les entreprises qui s'adressent de manière quasi-exclusive au marché intérieur, d'autre part par le secteur public local qui contribue au développement du territoire. Le secteur tertiaire, qui représentait 44 % de la valeur ajoutée en 1950 en représente 83 % en 2000 (79 % pour la France entière). Suite à l'expansion du secteur principalement non marchand depuis les années 1970, la part du secteur marchand dans la valeur ajoutée se contracte. De 69 % en 1970 elle diminue progressivement pour atteindre 65 % en 1975, une part identique à celle de 2000 (79 % pour la France entière).

À compter des années 2000, la structure économique se stabilise et les évolutions sectorielles sont moins accentuées, même si la crise de 2009 induit des modifications. La décennie 2010-2019, dans un contexte de ralentissement de la croissance de la valeur ajoutée, ne remet pas en cause cette nouvelle hiérarchie. Au sein du secteur des services, elle acte le recul des services traditionnels (commerce, construction) directement impactés par la crise de 2009 tandis que la place des services principalement non marchands est renforcée.

En 2019, la part de la valeur ajoutée dégagée par le secteur tertiaire s'établit à 86 % (85 % pour la France entière). Le secteur secondaire (construction, industrie) concentre 12 % de la valeur ajoutée totale (19 % pour la France entière) et le secteur primaire (agriculture, pêche) 2 % (comme la France entière).

19. Depuis les années 1970, l'agriculture et le commerce en retrait, développement des services et de l'industrie

Répartition sectorielle de la valeur ajoutée en 1970, 1980, répartition moyenne 2000-2019 (%)



Sources : Insee, comptes économiques définitifs ; Cerom, comptes économiques rapides.

Une économie au ralenti après la crise de 2009

La crise de 2009 met un coup de frein à la progression de la valeur ajoutée, limitée à + 1,4 % en moyenne par an sur la période 2010-2019 pour l'ensemble de l'économie (+ 5,0 % entre 2000 et 2008), pour atteindre 8,8 milliards d'euros en 2019 (soit 0,4 % de celle de la France entière).

Ce ralentissement reflète un régime de croissance de l'activité moins favorable pendant les 10 dernières années. La crise de 2009 pèse particulièrement sur les sociétés non financières. Leur valeur ajoutée progresse moins rapidement, de + 2,3 % en moyenne par an sur 2010-2016, soit 3,3 points de moins par rapport à la période 2000-2008. En atteste également la

faible évolution du chiffre d'affaires moyen des entreprises sur la période 2011-2017, dont il faudra attendre 2018 pour observer un net rebond²⁷. La rémunération de leurs salariés décélère également à + 1,4 % en moyenne par an sur 2010-2016, soit - 2,8 points par rapport à 2000-2008. L'investissement reste le plus touché, avec une évolution de + 1,5 % en moyenne par an sur 2010-2016, soit 7 points de moins que sur la période précédente. Cependant, à partir de la fin 2014, les entreprises investissent à nouveau : l'encours des crédits à l'investissement repart à la hausse, avec + 9,2 % en moyenne par an sur 2014-2019, après avoir stagné sur la période 2010-2014 (+ 0,1 % par an). Ce rythme n'atteint cependant pas celui observé avant la crise de 2009, avec une hausse de l'encours de 15,5 % par an.

20.

Suite à la crise, les administrations centrales soutiennent l'investissement, l'activité des sociétés non financières en retrait

Evolution en moyenne annuelle par secteur institutionnel de la valeur ajoutée, des salaires et de l'investissement (%)

	2000-2008			2010-2016		
	Valeur ajoutée	Salaires	Investissement	Valeur ajoutée	Salaires	Investissement
Economie entière	5,0	4,4	7,6	1,4	1,4	1,9
Sociétés non financières	5,6	4,2	8,4	2,3	1,4	1,5
Sociétés financières	3,5	4,4	-0,7	3,0	2,3	31,3
Administrations locales	6,2	6,1	5,9	2,6	2,2	4,3
Administrations centrales	3,2	3,7	-2,6	-0,4	0,2	7,9

Source : Insee, comptes économiques définitifs.

Depuis les années 1970, à l'instar des économies développées, la production de richesse des branches traditionnelles recule tandis que celle des services marchands s'accroît, avec un poids stabilisé autour de 78 % de la valeur ajoutée marchande sur la période 2000-2019, au lieu de 55 % en 1970 (+ 23 points). Ceci cache des trajectoires infra-sectorielles divergentes, notamment une contraction du secteur du commerce et une expansion de secteurs tels que l'information et communication, les activités financières et d'assurance, les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.

Le commerce continue de se contracter après la crise de 2009

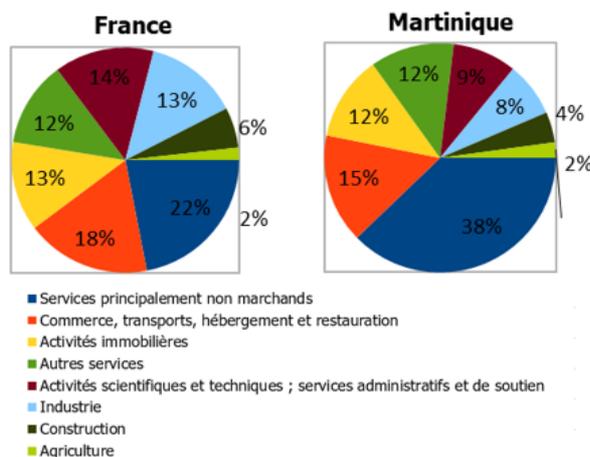
La part de la valeur ajoutée du commerce dans le secteur s'est considérablement amenuisée en cinquante ans. Elle est divisée par deux entre 1970 (21 % de la valeur ajoutée totale) et 2000 où elle atteint 10 %, une part stable jusqu'à 2005. Sur la période 2006-2019 elle perd un point pour s'établir à 9 % (11 % pour la France entière), à la faveur du ralentissement de la hausse de la consommation des ménages. L'impact de la crise de 2009 se traduit également

par une baisse des effectifs salariés du secteur, à raison de - 1,8 % en moyenne par an entre 2010 et 2015, pour ensuite se réorienter légèrement à la hausse, au rythme de + 0,9 % par an entre 2015 et 2019, période où ils représentent en moyenne 11 % du total des effectifs salariés.

21.

Les services dégagent 86 % de la valeur ajoutée martiniquaise

Répartition de la valeur ajoutée en Martinique et sur la France entière en 2019 (%)



Sources : Insee, comptes nationaux ; Cerom, comptes économiques rapides.

La réduction de la part de valeur ajoutée dégagée par le commerce depuis les années 1970 est à relier au développement de certains services marchands tels que les transports et télécommunications, l'information et la communication, les activités financières et d'assurance, les activités immobilières, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, les activités de services administratifs et de soutien. En effet, les services marchands hors commerce dégageaient 17 % de la valeur ajoutée dans les années 1970. Depuis, cette part ne cesse de s'étendre pour se stabiliser à 40 % en moyenne sur 2000-2019.

Par ailleurs, la population ne cesse de diminuer à compter de 2007, et un contexte d'incertitude s'installe après 2009, avec notamment deux années difficiles économiquement (2013 et 2016), affectant le secteur du commerce. Entre 2010 et 2019, les effectifs salariés du secteur diminuent légèrement. Ils représentent en moyenne 17 % du total des effectifs salariés du secteur marchand entre 2014 et 2019, soit un point de moins comparé à 2010-2013.

Le BTP en retrait

Le secteur de la construction se contracte depuis les années 1970. La part du secteur atteignait 6,6 % de la valeur ajoutée en 1970, pour ensuite se réduire à 4,5 % dans les années

²⁷Source : étude thématique menée par l'Iedom à partir des données Fiben, « La situation financière des entreprises martiniquaises en 2018 ».

2000-2008. Elle perd 0,5 point pour atteindre 4,0 % sur 2010-2019 (5,7 % pour la France entière), en lien avec des besoins en construction d'infrastructures routières et de logements stabilisés. En effet, la baisse démographique et la réorientation des dispositifs fiscaux vers le logement social ont un impact sur le secteur immobilier dont l'activité stagne à 12,5 % de la valeur ajoutée martiniquaise sur la période 2000-2019. Les grands chantiers n'ont concerné que le Tcsp, le plateau technique du CHU et la rénovation du lycée Schoelcher de Fort-de-France.

Dans ce contexte, la productivité du secteur fait un bond passant de 0,6% sur 2000-2008 à 4.1% sur 2010-2019. En effet le nombre d'heures travaillées diminue sur la période 2010-2019 et la valeur ajoutée continue de progresser. En 2000-2008, nombre d'heures travaillées et valeur ajoutées augmentaient à un rythme comparable.

Industrie : les secteurs agro-alimentaire et de cokéfaction et raffinage se développent

Le secteur de l'industrie s'est développé très progressivement depuis les années 1970. Il représente 8,1 % du total de la valeur ajoutée en moyenne sur 2000-2019 (15,0 % pour la France entière), une part stable sur la période et en progression depuis 1970 (7,7 %).

Derrière cette apparente stabilité, des trajectoires infrasectorielles hétérogènes coexistent au cours des dix dernières années. La part de la valeur ajoutée dégagée par le sous-secteur de l'industrie agro-alimentaire est en légère augmentation, avec un poids de 1,2 % de la valeur ajoutée totale en moyenne sur 2010-2019 (+ 0,2 point comparé à 2000-2008). Le sous-secteur de la cokéfaction et raffinage qui permet de fournir de l'énergie localement par la Sara (voir encadré) se développe : + 0,6 point entre les deux décennies, avec un poids moyen de 1,2 % dans la valeur ajoutée totale sur 2010-2019.

À l'inverse, l'industrie manufacturière s'inscrit en retrait, avec - 0,8 point entre 2000-2008 et 2010-2019, période où elle pèse pour 1,9 % de la valeur ajoutée. Le poids de la filière sucre et rhum est divisé par deux entre ces deux périodes, essentiellement du fait des difficultés rencontrées par l'industrie sucrière et s'élève à 0,3 % de la valeur ajoutée totale sur 2010-2019.

Maintien de la production de rhum, effondrement de celle de sucre

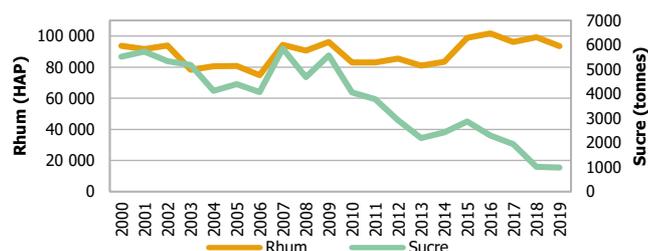
La filière sucre et rhum tient une place singulière dans l'industrie locale. Elle est la deuxième filière exportatrice après la banane²⁸ et représente 17 % des exportations de biens

(hors produits pétroliers) sur la période 2000-2019. Elle repose cependant sur une production de cannes qui s'inscrit en baisse. La concurrence internationale sur le marché du sucre, accentuée par la fin des quotas sucriers en octobre 2017 décidée par l'Union européenne (malgré les aides compensatrices pilotées par l'Observatoire de l'économie agricole d'Outre-mer), ainsi que la capacité des distilleries (primées à de nombreuses reprises dans les concours agricoles nationaux et internationaux) à valoriser le produit de la canne et à payer dans des délais plus courts les producteurs²⁹, ont fait basculer le partage de la production de cannes en faveur de la filière rhum, qui capte 86 % des volumes de cannes broyées en 2019 (60 % en 2000) contre seulement 14 % pour la filière sucre de l'usine du Galion (40 % en 2000). En conséquence, alors que la production de rhum s'est maintenue ces dix dernières années autour de 90 000 hectolitres d'alcool pur (HAP), la production de sucre s'est effondrée de 82 % depuis 2000.

22.

La production de rhum se maintient depuis les années 2000, celle de sucre diminue nettement

Production de rhum en volume (hap) et production de sucre (tonnes)



Source : Daaf.

Léger repli du transport, développement de l'information et de la communication

Entre 1970 et 2000, la démocratisation du transport aérien et l'avènement des nouvelles technologies ont entraîné l'expansion du secteur des transports et télécommunications, dont la part dans la valeur ajoutée totale passe de 2,8 % en 1970 à 8,8 % sur la période 2000-2019.

Entre les périodes 2000-2008 et 2010-2019, le secteur information et communication gagne 0,7 point pour atteindre 4,2 % de la valeur ajoutée totale (5,1 % pour la France entière). Le transport et entreposage en revanche perd 0,5 point pour atteindre 4,6 % de la valeur ajoutée en moyenne sur 2010-2019 (une part identique à celle de la France entière), du fait de la contraction du transport terrestre, de l'entreposage et des activités de poste et de courrier et malgré la progression des transports maritime et aérien.

²⁸Répartition 2019 : sous-entendu 2^e filière concernant les exportations de produits (hors services).

²⁹Même avec des prix d'achat alignés sur celui des distilleries, la sucrerie reste pénalisée par un mode de règlement fractionné par l'intervention de trois acteurs dans le processus : l'usine du Galion (contribue pour 50 % du règlement en 2019), la Collectivité territoriale de Martinique (30 %) et l'État (20 %).

La Sara

La Société anonyme de raffinerie des Antilles (Sara) se compose d'une raffinerie située sur la commune du Lamentin en Martinique et de dépôts d'hydrocarbures en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. La Sara utilise sept appontements sur les trois départements : un en Guadeloupe, trois en Martinique et trois en Guyane.

En 1969 la Sara est créée sous l'impulsion du général de Gaulle. L'objectif est d'assurer l'indépendance énergétique aux Antilles dans le respect des spécifications européennes et de contribuer à leur développement économique. Elle est lancée par les deux groupes pétroliers français de l'époque, Elf et Total, en association avec les groupes étrangers Shell, Esso et Texaco.

En 2003, le prix à la pompe est fixé par arrêté préfectoral en raison de la situation de monopole de la Sara dans les trois départements des Antilles-Guyane. Le décret n° 2003-1241 du 23 novembre 2003 régleme le prix des produits pétroliers. Ceux-ci sont soumis à un prix de vente maxima. Ils sont révisés en fonction des dates d'approvisionnement de la Sara.

En 2007, la Guyane s'approvisionne à son tour en carburants auprès de la Sara.

Fin 2008, un vaste mouvement de protestation contre les prix élevés des carburants prend forme dans les DOM et annonce les prémices de la crise économique et sociale de 2009 qui débute par l'occupation des stations-services. Une mission est diligentée en décembre 2008 par le secrétaire d'État à l'Outre-mer, Yves Jégo, pour examiner le système de distribution de l'essence dans les DOM-TOM. Le rapport met en lumière de nombreuses anomalies, dont l'enrichissement excessif des compagnies pétrolières et un système de fixation des prix à la pompe obsolète. Le rapport préconise la modération les prix à la pompe en contrôlant les marges dégagées par les compagnies pétrolières, avec un prix toutefois suffisant pour conserver les emplois générés dans les stations-services.

Fin 2010, l'approvisionnement est étendu au gaz et au jet.

Fin 2015, la société diversifie ses activités et crée une pile à hydrogène, dont la production électrique est reversée sur le réseau EDF.

Fin 2013, le décret Lurel dispose que les prix des carburants à la pompe et les marges des pétroliers sont encadrés et fixés par l'État.

En mars 2015, la Sara ne communique pas les données nécessaires à la fixation des prix des produits pétroliers. Le préfet saisit le juge des référés du tribunal administratif, afin de contraindre la Sara à plus de transparence.

Mai 2015, Rubis devient actionnaire majoritaire de la Sara et rachète les parts détenues par Total, soit 50 % du capital. En 2019, Rubis est actionnaire à 71 % et l'entreprise Sol à 29 %.

2007, 2013 et 2020 sont marquées par des arrêts techniques d'environ deux mois pour maintenance. Ces arrêts techniques sont anticipés ; les importations en produits pétroliers augmentent généralement l'année qui précède et sont souvent accompagnés d'investissements importants.

En 2020, 60 millions d'euros sont investis, dont 50 % pour les opérations de maintenance classiques et le remplacement de matériel et 50 % pour des investissements nouveaux, avec notamment l'ajout de 4 fours qui permettront à terme de réduire la consommation énergétique du site, et les émissions de CO2 d'environ 15 %.

De même, les parts des valeurs ajoutées dégagées par les activités de services administratifs et de soutien d'une part et les activités financières et d'assurance d'autre part, sont en augmentation : respectivement + 0,8 et + 0,9 point pour atteindre 5,3 % et 4,7 % du total en moyenne sur 2010-2019, témoins de la tertiarisation de l'économie.

La restauration affectée par la crise de 2009

Le secteur de l'hébergement et de la restauration représentait 0,9 % de la valeur ajoutée totale en 1970. Cette part triple presque pour atteindre 2,3 % en moyenne sur 2000-2008. La crise de 2009 affecte le secteur qui se contracte ensuite, avec une part qui s'abaisse à 1,9 % de la valeur ajoutée sur 2010-2019 (2,7 % pour la France entière) en particulier du fait du retrait du secteur de la restauration, en lien avec une attitude plus parcimonieuse des ménages suite à la crise de 2009.

Expansion du secteur de la santé et contraction de l'enseignement

La politique de convergence des services publics offerts en Martinique avec ceux offerts en France Hexagonale menée depuis les années 1950 a historiquement contribué à la hausse de la part du secteur non marchand dans la valeur ajoutée. Celle-ci s'établissait déjà à 31 % en 1970 avant de se stabiliser autour de 35 % entre 1975 et 2000. Cette part progresse encore entre 2000 et 2019 (à 38 % en 2019, contre 22 % pour la France entière) pour des raisons liées au ralentissement du système productif et à la contraction du secteur marchand post-crise 2009. De plus, la baisse démographique initiée en 2007 inhibe le moteur de croissance qu'est la consommation des ménages et contribue à une contraction du secteur marchand, entraînant une hausse mécanique de la part du secteur principalement non marchand dans la valeur ajoutée totale.

Par ailleurs, la répartition de la valeur ajoutée au sein même du secteur principalement non marchand évolue entre 2000 et 2019. Le secteur de la santé et de l'action sociale se développe : il représente 14,2 % de la valeur ajoutée martiniquaise en moyenne sur 2010-2019 (5,6 % pour la France entière) soit + 2,0 points par rapport à 2000-2008. Dans le même temps, le secteur de l'enseignement se rétracte avec une part de 12,4 % de la valeur ajoutée totale (5,3 % pour la France entière), soit - 1,0 point comparé à la période 2000-2008. Ces effets de composition sont attribuables aux évolutions démographiques que connaît la Martinique : un taux de fécondité en baisse (1,73 enfant par femme en 2017 au lieu de 2,0 en 2000) qui diminue les besoins en enseignement et un vieillissement de la population qui entraîne des besoins médicaux accrus.

La part de la valeur ajoutée dégagée par l'administration publique et la sécurité sociale est stable sur la période 2000-2019, avec un poids de 10 % dans la valeur ajoutée globale (8 % pour la France entière).

Un secteur agricole en perte de vitesse

La part de la valeur ajoutée dégagée par le secteur agricole ne cesse de baisser depuis les années 1950 : elle représentait un peu plus d'un tiers de la valeur ajoutée martiniquaise en 1949, 16,3 % en 1970, 6,6 % en 1980, 4,0 % en 2000 et enfin 2,2 % en 2019 (1,8 % pour la France entière). La diversification de l'économie se traduit par une présence accrue des services marchands et des services non marchands au détriment de l'agriculture. Cette évolution coïncide avec une régulière diminution de la surface agricole utile (SAU) divisée presque par deux en moins de 40 ans : de 41 300 hectares en 1981, elle passe à 32 040 hectares en 2000 puis 23 200 hectares en 2018.

La banane et la canne, premières cultures agricoles

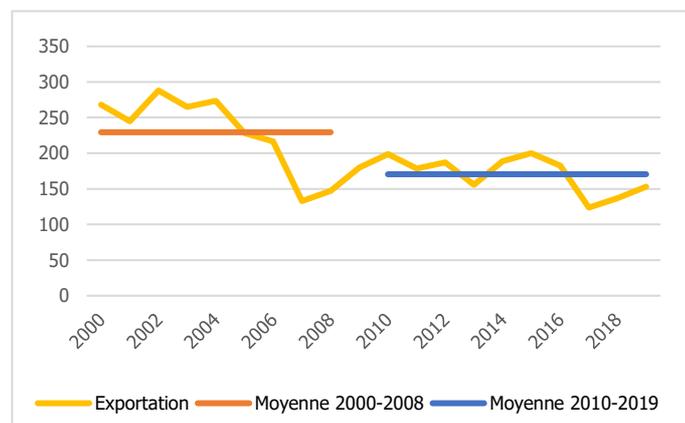
La banane reste la première culture en Martinique avec près de la moitié de la valeur ajoutée agricole sur 2011-2019 et près d'un tiers de la SAU (31 %) cultivée en 2018 (hors surfaces toujours en herbes). Premier produit exporté, elle représente un quart des exportations de biens³⁰, hors produits pétroliers. Les rendements oscillent entre 29 et 33 tonnes par hectare entre 2000 et 2019. Le prix moyen payé au producteur reste autour de 60 centimes le kilo pour la banane export. Les cultures de bananes sont sensibles aux conditions météorologiques : les cyclones Dean et Maria affectent les cultures de bananes en 2007 et en 2017 avec une baisse des rendements à 20 et 25 tonnes par hectare et une chute des exportations de 39% et 32% respectivement. Les tonnages exportés se réduisent de 26 % entre 2000-2008 et 2010-2019, en lien avec la réduction des surfaces cultivées. Concurrencée par la banane-dollar américaine, la culture est soutenue par le volet interne de l'Organisation commune de marché (OCM) et le programme européen Posei (Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité) dont elle capte en 2019 les trois quarts de l'enveloppe dédiée à la Martinique (soit 97,8 millions d'euros).

La canne à sucre est la deuxième plus grande culture en Martinique avec 6 % de la valeur ajoutée agricole sur 2011-2019 et près d'un tiers de la SAU (27 %) cultivée (hors surfaces toujours en herbes) en 2018. C'est une culture historique, mais en déclin régulier. La surface en cannes est divisée par quatre entre 1961 (14 000 hectares) et 2019 (3 910 hectares) et le volume de cannes récoltées presque

divisé par 8³¹. Toutefois, cette surface connaît un relatif regain entre 2002 et 2019 (3 700 à 3 910 hectares)³², après un minimum atteint au cours de la décennie 1990 (3 000 à 3 200 hectares). Dans le même temps, les rendements de canne à sucre baissent depuis 2010 : 50 tonnes de cannes en moyenne par hectare sur la période 2010-2019 au lieu de 62 tonnes en moyenne par hectare pour les années 2000-2009. Ces deux effets combinés (baisse de la surface et baisse des rendements³³) ajoutés aux conditions climatiques défavorables, conduisent à une production moyenne de canne à sucre en baisse de 8 % entre les deux périodes (2000-2008 et 2010-2019) : entre 2010 et 2019, 194 000 tonnes de cannes à sucre sont récoltées en moyenne chaque année contre 209 207 entre 2000 et 2008.

23. Les exportations de bananes chutent de 25 % après 2009

Volume de bananes à l'exportation et valeurs moyennes sur 2000-2008 et 2009-2019 (milliers de tonnes)



Sources : Cirad, Daaf.

Les autres cultures sont d'une moindre ampleur. Toutefois, entre 2010 et 2018, la surface cultivée en légumes s'accroît d'un tiers (2 704 ha en 2018), tandis que celles cultivées en fruits et tubercules sont divisées par deux (respectivement 450 ha et 440 ha en 2018). La filière biologique, embryonnaire en Martinique, commence à trouver un écho parmi les producteurs. En 2018, 45 exploitations sont certifiées en agriculture biologique et 18 sont en conversion. Ces 63 exploitations occupent 1,7 % de la SAU totale (7,5 % pour la France entière) soit 400 ha dont 50 ha en conversion.

³⁰Hors exportations de services donc en particulier hors tourisme.

³¹Source : Daaf, Agreste, Dossier n°3 - janvier 2013.

³²Les professionnels du secteur procèdent à des replantations permettant une progression régulière des surfaces plantées en canne.

³³Les rendements ont été pénalisés par la sous-activité chronique de la sucrerie du Galion en raison de la vétusté de ses installations (la chaudière veille de 28 ans). Depuis la campagne 2018, l'usine a été raccordée à la centrale de biomasse Galion 2 pour un meilleur fonctionnement des moulins à canne.

L'activité des entreprises entre 2010 et 2019, en résumé

Après la crise de 2009, la valeur ajoutée et les salaires ralentissent nettement. Dans le même temps, le contexte d'incertitude économique entraîne un recul important de l'investissement. Les prémices d'un redémarrage ne se font sentir qu'à partir de 2014, même si le niveau d'investissement des entreprises entre 2008 et 2016 reste inférieur de - 30 % à celui atteint en 2008. Le commerce, la construction, l'hébergement et la restauration sont durablement affectés par la crise, tandis que d'autres secteurs se développent comme l'industrie agro-alimentaire ou certains services comme les activités de services administratifs et de soutien et la santé. Ce ralentissement économique impacte l'activité des entreprises mais également l'emploi et les revenus.



CEROM

Comptes Économiques
Rapides pour l'Outre-mer



5. DYNAMIQUE DE L'EMPLOI ET DES REVENUS : ENTRE BAISSSE DES EMPLOIS ET RATTRAPAGE DES REVENUS

Baisse de l'emploi salarié jusqu'en 2017

Le retournement conjoncturel lors de la crise de 2009 augure une détérioration des conditions sur le marché du travail. Après une hausse de 1,5 % en moyenne par an entre 2000 et 2008, les effectifs salariés diminuent à partir de 2010, à - 0,8 % en moyenne par an entre 2010 et 2017. Ce n'est qu'à compter de 2018 qu'ils rebondissent, à + 2,2 % en moyenne sur deux ans. Ils restent toutefois en deçà du niveau atteint en 2008, qu'il s'agisse du secteur marchand ou principalement non marchand.

Dans le secteur marchand, les effectifs salariés subissent l'impact de la crise de 2009. Après une croissance de 1,9 % par an en moyenne sur la période 2000-2008, ils s'effondrent de 4,3 % en 2009. Cette baisse n'épargne aucun secteur : ni la construction (- 7,9 %) qui est le secteur le plus touché, ni les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien (- 5,6 %), ni les activités immobilières (- 4,3 %), ni l'industrie (- 3,9 %), ni le commerce (- 2,5 %)³⁴. Par la suite, le nombre d'emplois salariés marchands continue de diminuer, à - 0,9 % en moyenne par an entre 2010 et 2017, avant un rebond dynamique à + 3,1 % en 2018 et 2019, qui permet d'atteindre à nouveau le niveau de 2010 sans retrouver celui de 2008 (écart de - 3,7 % entre 2008 et 2019).

Les emplois du secteur principalement non marchand s'inscrivent également en baisse après la crise de 2009, à - 0,6 % en moyenne par an sur 2010-2019, après + 0,9 % sur 2000-2008, entraînés notamment par la baisse des

effectifs du secteur public (voir infra).

L'emploi reste dynamique dans les services marchands

En 2019, le nombre d'emplois salariés s'établit à 124 000, dont 59 % dans le secteur marchand. Les emplois salariés se concentrent dans le secteur principalement non marchand (41 %), dans le commerce (11 %) et dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (9 %).

Entre le dernier trimestre 2010 et le dernier trimestre 2019, les effectifs salariés du secteur principalement non marchand et du secteur marchand évoluent selon des tendances contraires. Le premier perd 1 370 emplois salariés sur la période, majoritairement dans l'administration publique (- 1760 emplois salariés), suivie par le secteur de l'enseignement (- 830) en lien avec une natalité en baisse ; seul le secteur de la santé et de l'action sociale gagne des emplois salariés (+ 1220) du fait de besoins accrus liés au vieillissement de la population.

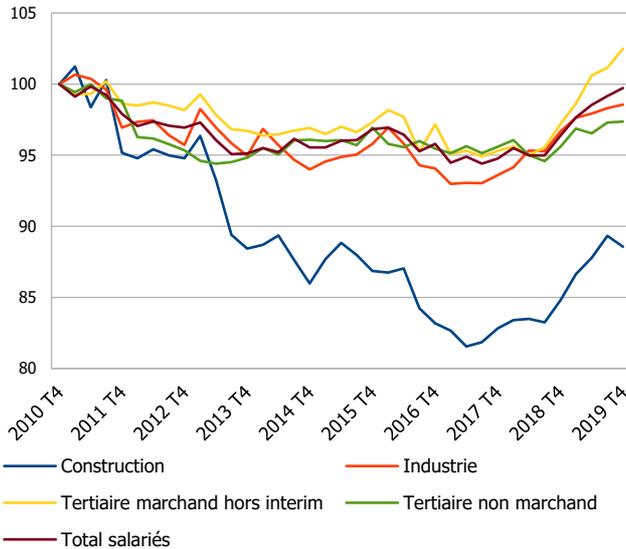
Le secteur marchand à l'inverse gagne 1 300 emplois salariés sur la période 2010-2019, même si le niveau de 2008 n'est toujours pas retrouvé. Cette tendance cache toutefois des disparités infra-sectorielles. La construction perd des emplois salariés (- 760), ainsi que le commerce (- 620), l'information et la communication (- 340) et l'agriculture (- 150). En revanche, l'emploi salarié est dynamique dans les secteurs du transport et entreposage (+ 670 emplois), le secteur des activités scientifiques et techniques, de services administratifs

³⁴Estimations d'emploi localisées, sauf le commerce : Pôle emploi - Unistatis; Fichier de la statistique annuelle des établissements affiliés (publié dans le Rapport Iedom Martinique 2010).

et de soutien hors intérim (+ 650), l'hébergement et la restauration (+ 330), le secteur de la cokéfaction, raffinage, énergie et eau (+ 210) et les industries agro-alimentaires (+ 150).

24. La construction perd beaucoup de salariés entre 2010 et 2017

Evolution des effectifs salariés trimestriels CVS en base 100 au 4^e trimestre 2010



Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

D'autre part, l'emploi intérimaire connaît une ascension fulgurante depuis 2014 et double en cinq ans pour atteindre 2 000 emplois en 2019, soit 1,6 % de l'emploi salarié.

Les créations d'entreprises culminent à 3 500 en 2007 puis sont directement marquées par la crise économique qui se propage à l'économie mondiale. Elles plongent de 8,7 % par an entre 2007 et 2013 (hors microentrepreneurs) avant de repartir à la hausse en restant toutefois très en-deça du niveau 2007. En 2019 le nombre de créations d'entreprises (hors microentreprises) s'élève à 2 300, soit un tiers de moins qu'en 2007. Toutefois, cette baisse est à relativiser car depuis la mise en place du statut d'autoentrepreneur en 2009, qui a évolué par la suite en statut de microentrepreneur, il n'est pas possible de mesurer dans les évolutions des créations d'entreprises l'impact de la préférence des créateurs pour le statut de microentreprise. En effet, pour un certain nombre de créateurs, leur entreprise aurait vu le jour même en l'absence du régime de microentrepreneur, alors que pour d'autres, c'est l'existence du nouveau régime qui a été décisive, en raison de la simplification des démarches administratives nécessaires à la création de ce type d'entreprises. Les défaillances d'entreprises s'accroissent suite

à la crise avec un effet retard et un point culminant en 2012 à 580 défaillances.

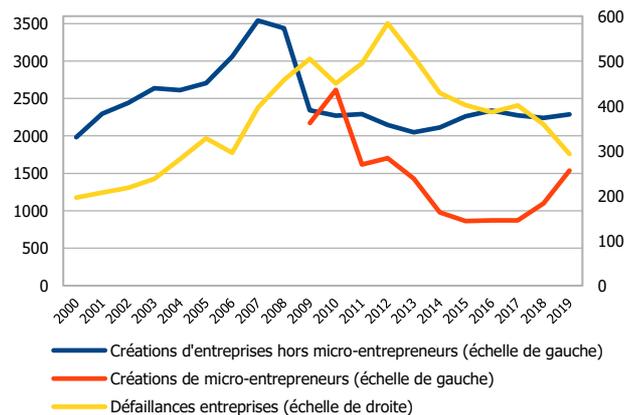
Des aides qui profitent davantage aux petites entreprises

Le tissu entrepreneurial martiniquais est majoritairement composé de petites entreprises (97 %) : près de 82 % d'entre elles n'ont pas de salarié. Les sociétés de plus de 20 salariés ne représentent que 1,3 % des entreprises (une proportion comparable à celle de la France métropolitaine). Or, les petites entreprises ont davantage de difficultés pour obtenir des financements ou accéder aux marchés extérieurs.

Au cours des dix dernières années, de nombreux dispositifs ont visé à soutenir ces entreprises. En complément du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), en vigueur depuis 2013, le Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS) participe, à partir du 1^{er} janvier 2015, à la baisse des charges. L'impact de ces mesures est plus fort pour les petites entreprises où les salaires sont en moyenne inférieurs. Ces mesures contribuent à améliorer le taux de marge des entreprises et participent à la relance de l'emploi en 2017³⁵. L'emploi intérimaire connaît une ascension fulgurante depuis la fin 2012 et double en six ans pour atteindre 2 030 emplois en 2019. Les nouvelles lois travail, promulguées par le gouvernement en fin d'année 2018 pour permettre une réelle flexibilité du travail devraient conforter le mouvement haussier de ce type de contrat.

25. Les créations d'entreprises hors micro-entrepreneurs sont stables depuis 2012

Evolution du nombre de créations d'entreprises hors micro-entrepreneurs par an, du nombre de créations de micro-entreprises et nombre de défaillances d'entreprises (%)



Sources : Insee, répertoire des entreprises et des établissements, données trimestrielles brutes, hors micro-entrepreneurs ; Banque de France, Fiben (extraction du 20 mars 2020).

³⁵L'entrée en vigueur le 1er janvier 2013 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice) permet de réduire le coût du travail. Ce crédit d'impôt porte sur la masse salariale des salariés dont la rémunération brute est inférieure à 2,5 Smic. Dans les DOM, son taux est compris entre 6 % et 9 % selon les années (entre 4 % et 7 % pour la France hexagonale).

Recul des effectifs de la fonction publique

Les effectifs de la fonction publique entament une baisse sur la dernière décennie, à - 0,5 % en moyenne par an sur 2010-2019 (après + 1,4 % par an sur 2000-2010). Cette baisse est due à la diminution des effectifs des fonctions publiques d'État et territoriale. Toutefois, le secteur public concentre 33 % de l'ensemble des salariés du département en 2019, un poids qui reste nettement supérieur à celui de la France hexagonale (23 %).

L'évolution de la fonction publique territoriale est marquée par le referendum de janvier 2010 qui approuve la création d'une collectivité unique regroupant région et département et mise en œuvre en décembre 2015. Après avoir crû de 2,4 % en moyenne par an 2000 et 2010, le nombre de fonctionnaires territoriaux entame une baisse, à - 0,4 % en moyenne par an entre 2010 et 2015, qui s'accroît à - 0,8 % par an entre 2015 et 2019, pour atteindre 4,5 emplois pour 100 habitants à la fin 2019, une part qui reste néanmoins bien supérieure à celle de la France entière³⁶ (2,9 emplois pour 100 habitants).

La fonction publique d'État perd 0,9 % de ses effectifs en moyenne par an entre 2010 et 2019, en lien avec la législation qui acte en 2007 le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (Rgpp) et dans la continuité de la tendance amorcée sur 2000-2010 (- 0,9 % en moyenne par an). En 2019, le territoire compte 4,0 fonctionnaires d'État pour 100 habitants, un niveau qui reste supérieur à celui de la France entière³⁷ (3,3).

26.

La fonction publique territoriale sur-représentée aux Antilles et à la Réunion

Effectifs de la fonction publique pour 100 habitants au 31 décembre 2019

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	France (hors Mayotte)
Fonction publique	10,8	10	9,7	9,5	8
dont fonction publique d'État	4,0	4,1	4,7	3,7	3,3
dont fonction publique territoriale	4,5	4,1	3,5	4,6	2,9
dont fonction publique hospitalière	2,3	1,8	1,5	1,2	1,8

Source : Insee, *Système d'Information sur les Agents des Services Publics (Siasp)*.

³⁶Hors Mayotte.

³⁷Hors Mayotte.

³⁸Source : Insee, comptes économiques, Estimations d'emploi localisées. Nombre d'heures travaillées, salariés et non salariés confondus.

Les effectifs de la fonction publique hospitalière sont stables sur cette période (+ 0,1 % en moyenne par an) après une augmentation significative entre 2000 et 2010 pour répondre aux besoins locaux en personnel (+ 4,9 % en moyenne par an). La fonction publique hospitalière compte ainsi 2,3 fonctionnaires pour 100 habitants en 2019, en tête des DOM (1,8 pour la France entière hors Mayotte)

Hausse de la productivité du secteur marchand après la crise de 2009

Les gains de productivité horaire apparente du travail du secteur marchand sur 2000-2008 s'établissent à + 0,7 % en moyenne par an et sont comparables à ceux observés sur la période précédente (+ 0,6 % par an sur 1993-2001). Ils accélèrent sensiblement après la crise de 2009, à + 2,0 % par an sur 2010-2019.

La valeur ajoutée marchande martiniquaise étant stable sur 2010-2019, les gains de productivité sur cette période s'expliquent par un recul du nombre d'heures travaillées³⁸. Elles fléchissent de 1,9 % sur 2010-2019 en moyenne par an, une baisse qui contraste nettement avec le contexte pré-crise où elles augmentaient de 2,2 % en moyenne par an sur 2000-2008. Cette diminution est visible surtout pour quatre secteurs : la construction, les activités immobilières, le secteur de l'information et communication et le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (entre - 1 % et - 6 % par an), alors qu'avant la crise le nombre d'heures travaillées progressait dans ces secteurs (entre + 2 % et + 7 % par an entre 2000 et 2008).

Si le nombre d'heures travaillées dans le secteur marchand martiniquais recule entre 2010 et 2019, le nombre d'emplois est en hausse. Une explication possible est l'augmentation du nombre de personnes à temps partiel (20 % en 2015) en lien avec une précarisation des contrats de travail accentuée par la crise.

Cette évolution de la productivité est atypique par rapport à la France entière, où l'on observe le phénomène inverse : les gains de productivité ralentissent à + 0,7 % en moyenne sur 2010-2019, après + 1,1 % par an de 2000 à 2008. Cette spécificité pourrait s'expliquer par une optimisation des moyens de production (automatisation des tâches, mécanisation) en Martinique encore possible alors que la France hexagonale atteint un plateau.

Un taux de marge proche du national

En 2019, la rémunération des salariés tous secteurs confondus représente 65 % de la valeur ajoutée, un poids plus important que pour la France entière (58 %), mais qu'une pression moindre des charges sociales, impôts et taxes doit faire relativiser. Le taux de marge³⁹ de l'économie martiniquaise s'établit ainsi à 34 %, à un niveau comparable au national (32 %).

S'agissant des sociétés non financières, leur taux de marge s'améliore entre 2000 et 2008 pour atteindre 31 %. La crise de 2009 affectant l'activité économique, il chute à 27 % sur la période 2009-2012 avant de repartir progressivement à la hausse et atteindre à nouveau 31 % en 2016 (32 % pour la France entière), soit son niveau de 2008. Cette hausse du taux de marge s'explique par une attitude prudente des entreprises après la crise qui contiennent les salaires versés. Alors que la rémunération des salariés représente en moyenne 71 % de la valeur ajoutée sur la période pré-crise (2000-2008), elle ne pèse plus que 68 % sur la période 2010-2016. L'évolution des salaires a en effet subi un ralentissement significatif et passe de + 4,2 % en moyenne par an sur la période 2000-2008 à + 1,4 % par an sur 2010-2016 (+ 5,6 % en moyenne par an pour la valeur ajoutée sur 2000-2008 et + 2,3 % sur 2010-2016).

Les sociétés financières résistent mieux à la crise de 2009

Les sociétés financières, qui comprennent les holdings des grands groupes commerciaux et les établissements financiers martiniquais, représentent 7 % de la valeur ajoutée du secteur marchand en moyenne sur 2010-2016. Leur taux de marge s'améliore après la crise pour s'établir à 54 % en moyenne sur 2010-2016 soit + 8 points par rapport à 2000-2008. Cette performance s'explique en partie par la baisse de leurs effectifs salariés (- 8 % entre 2014 et 2019), dont les rémunérations représentaient 52 % de la valeur ajoutée en moyenne sur 2000-2008 et n'en représentent plus que 45 % en moyenne sur 2010-2016. Pour nombre de ces sociétés, ces évolutions sont facilitées par des consolidations (achats externes) dans leur secteur respectif, la mutualisation des fonctions support sur la zone Antilles et dans le cas du secteur bancaire par une rationalisation du réseau d'agences.

Recul du taux de chômage

Entre 2001 et 2019, le taux de chômage (au sens du BIT) diminue sensiblement, après avoir longtemps stagné autour de 21 %. Il atteint 15 % en 2019, sous l'effet conjugué de la hausse des actifs en emploi et de la baisse de la population active liée au déclin démographique.

Depuis 2013, la population en âge de travailler (15-64 ans) ne cesse de diminuer. En 2019, avec 229 600 personnes, elle repasse sous le niveau de 2003. Pourtant, le taux d'emploi (c'est-à-dire la part d'actifs en emploi⁴⁰) n'a jamais été aussi élevé depuis 2001. Il progresse de 7,3 points entre 2001 (49,0 %) et 2019 (56,3 %), soit +8 800 personnes en emploi. Cette hausse est imputable à la participation des femmes, avec une augmentation de 11 700 femmes actives en emploi entre 2001 et 2019 tandis que le contingent masculin régresse de 2 900 personnes. Ainsi, le taux d'emploi des femmes s'établit à 56,6 % en 2019, soit + 12 points comparé à 2001 et le différentiel hommes-femmes s'est fortement réduit depuis 2001, passant de - 9 points en 2001 à -2 points en 2019.

Revenu disponible brut : vers un rattrapage du niveau national

En 2019, le revenu disponible brut (RdB) par habitant s'établit à 19 300 euros par habitant en Martinique et à 21 900 euros pour la France entière, soit un écart de 12 %. Cet écart s'est toutefois considérablement réduit depuis 2000 où il s'élevait à 26 %. Le RdB martiniquais reste supérieur à celui de Guadeloupe (18 400 euros par habitant), de La Réunion (18 300 euros par habitant) et bien supérieur à celui de Guyane (11 600 euros par habitant).

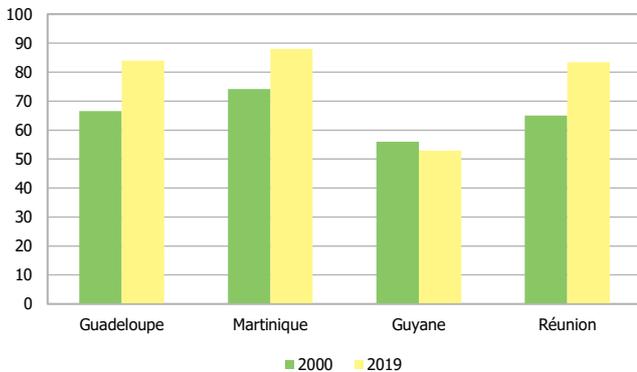
Sur la période 2000 à 2008, le rattrapage du RdB par habitant s'explique d'une part par la dynamique des salaires qui progressent de 4,2 % en moyenne annuelle, à un rythme supérieur à celui de l'indice des prix à la consommation (+ 2,3 % en moyenne par an). Ils sont soutenus notamment par l'alignement du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) sur celui de la France métropolitaine, une mise à niveau qui s'achève en janvier 2002 (+ 3,9 % par an sur 2000-2008). D'autre part, au cours de la période 1998-2004, le dispositif d'intéressement du RMI est étendu et les barèmes de cette prestation sont alignés sur les niveaux nationaux jusqu'en janvier 2002. Enfin, le revenu de solidarité (RSO) est mis en place en décembre 2001 dans les DOM (*voir encadré « Les dispositifs de soutien à la consommation des ménages »*).

³⁹Calculé en rapportant l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée, le taux de marge permet d'évaluer la capacité d'une entreprise à dégager du profit.

⁴⁰L'entrée en vigueur le 1er janvier 2013 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice) permet de réduire le coût du travail. Ce crédit d'impôt porte sur la masse salariale des salariés dont la rémunération brute est inférieure à 2,5 SMIC. Dans les DOM, son taux est compris entre 6 % et 9 % selon les années (entre 4 % et 7 % pour la France hexagonale).

27.

La Martinique en tête des DOM en termes de revenu par habitant

Revenu disponible brut des ménages par habitant en 2019, rapporté à celui de la France entière (%)


Sources : Insee, comptes nationaux et comptes économiques définitifs ; Cerom, comptes rapides.

À partir de 2009, l'évolution du salaire minimum n'est plus que de 1,4 % en moyenne par an et se rapproche de celle de l'indice des prix à la consommation (+ 1,1 % par an). Ce ralentissement fait suite à la décision du gouvernement de limiter la hausse du Smic, selon les recommandations d'un groupe d'experts institué par la loi (dite LRT) en faveur des revenus du travail du 3 décembre 2008. Dans son rapport, le groupe d'experts préconise notamment de favoriser les prestations sociales (RSA, primes pour l'emploi) à des évolutions trop rapides du Smic, afin de maîtriser les coûts salariaux et le maintien des allègements de cotisations sociales.

Les prestations sociales : soutien des ménages

La structure des revenus des ménages, quasi-constante entre 2000 et 2008, se modifie après 2009. Si la part des salaires dans les revenus des ménages reste inchangée suite à la crise de 2009 (60 %), celle des prestations sociales est en hausse de 1,6 point entre 2010 et 2019 et atteint 20 % des revenus en 2019. Cette progression reflète le soutien des ménages suite à la détérioration de la conjoncture en 2009, mais également la montée en charge du revenu de solidarité active, dont le nombre de bénéficiaires augmente fortement, de + 4 % en moyenne par an entre sa création en 2011 et 2015. La part des revenus des entrepreneurs individuels en revanche se contracte de 3,7 points entre 2010 et 2019 pour atteindre 13 % en 2019. Sur la période, la structure des revenus des ménages martiniquais converge ainsi vers celle des ménages hexagonaux.

Les dispositifs de soutien à la consommation des ménages

► Dans le cadre des politiques de convergence avec la France métropolitaine, les mesures de « rattrapage social » prises dans les années 90 contribuent au soutien de la demande intérieure et permettent une hausse régulière du pouvoir d'achat en Martinique jusqu'au milieu des années 2000. Cette progression est même supérieure à celle observée au niveau national.

► L'alignement du Smic et la revendication de plus en plus pressante d'une égalité vis-à-vis de la France hexagonale, et non plus d'une simple parité, ont conduit à un rattrapage progressif des barèmes, achevé en janvier 2002.

► Le revenu minimum d'insertion (RMI) dans les DOM est mis en place le 1^{er} janvier 1989 comme en France métropolitaine. Son montant est cependant inférieur de 20 % à la moyenne métropolitaine. L'alignement du montant du RMI perçu dans les DOM sur celui de la France métropolitaine est effectif en janvier 2002. Côté prestations sociales, le régime des allocations familiales est aligné sur la métropole en 1994, avec des aides destinées aux familles modestes avec enfants.

► En 2001, la prime pour l'emploi (PPE) est un complément de revenu versé par l'État français aux personnes occupant un emploi à faible salaire, afin de creuser l'écart entre les revenus du travail et les revenus d'inactivité.

► En décembre 2001, la création du revenu de solidarité Outremer (RSO) spécifique aux DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon, est destiné aux personnes âgées d'au moins 50 ans, bénéficiaires du RMI depuis au moins deux ans dans un DOM, qui s'engagent sur l'honneur à quitter définitivement le marché du travail.

► Le revenu de solidarité active (RSA), créé en 2009, n'est étendu aux DOM qu'en 2011. Le « RSA socle » vient remplacer le RMI et l'allocation de parent isolé et le « RSA activité » se substitue aux différents mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité.

► Dans les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, le revenu supplémentaire temporaire d'activité (Rsta) est créé en 2009 pour répondre aux crises sociales qui touchent les départements d'Outre-mer et pour une augmentation de pouvoir d'achat. Il coexiste avec le RSA. Cette mesure spécifique de soutien aux travailleurs disposant des revenus les moins élevés est une prestation financée par l'État, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD ou contrat d'intérim d'une durée supérieure ou égale à un mois, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 Smic mensuel.

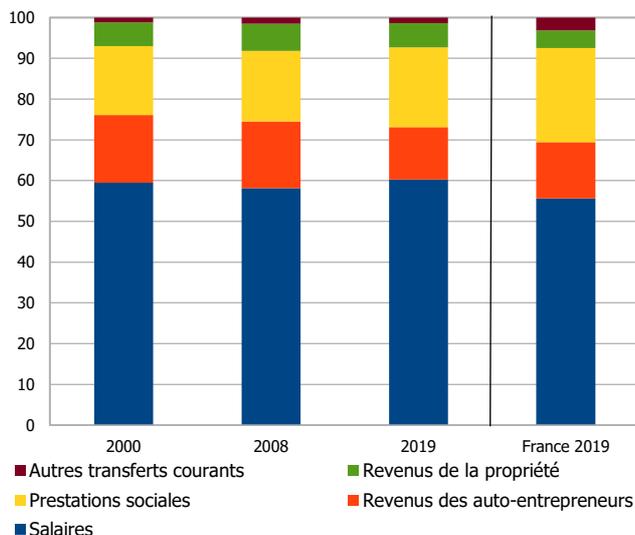
► Dans la plupart des géographies d'Outre-mer, le Rsta est versé de manière transitoire jusqu'à fin mai 2013, date à partir de laquelle seul le RSA continue de s'appliquer.

► Depuis 2009, suite aux crises sociales qui touchent les départements d'Outre-mer pour une augmentation du pouvoir d'achat, un dispositif de bouclier qualité-prix est mis en place pour limiter les prix sur 1 500 produits de première nécessité.

► Le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité entre en vigueur et vient fusionner le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Le RSA socle reste en vigueur.

28. Contraction des revenus des entreprises individuelles et hausse des prestations sociales suite à la crise de 2009

Décomposition des revenus des ménages selon leur origine (%)



Sources : Insee, comptes économiques définitifs et comptes nationaux ; Cerom, comptes économiques rapides.

Des prix élevés

Conséquence d’une offre locale réduite, des coûts liés à l’importation et des situations de monopole, les prix à la consommation sont élevés. En 2015, le niveau général des prix à la consommation est globalement plus élevé dans les départements d’Outre-mer qu’en France métropolitaine. Il est supérieur de 12,3 %⁴¹ en Martinique.

29. L’alimentation principale contributrice à l’écart de prix avec la France métropolitaine

Écarts de prix selon les postes de consommation entre la Martinique et la France métropolitaine en 2015 – Indice de Fisher (%) et poids de chaque poste dans le panier de consommation (%)

	Écarts de prix synthétiques	Poids moyen dans le panier de consommation (%)
Ensemble	12,3	100,0
Produits alimentaires	38,2	15,6
Communications	31,4	4,6
Alcools-tabac	21,6	2,8
Autres biens et services	20,6	12,7
Santé	15,2	10,8
Meubles, électroménager, entretien	15,0	5,1
Habillement et chaussures	5,0	4,7
Loisirs et culture	4,3	5,9
Restaurants et hôtels	3,4	6,1
Logement, eau, énergie	2,4	13,7
Transports	-4,8	17,8

⁴¹Source : Insee, Enquête comparaison spatiale des prix 2015. La méthodologie prend en compte le fait que les ménages adaptent la structure de leur consommation à celle des prix.

Source : Insee, enquête de comparaison spatiale des prix.

Cet écart est stable depuis 1985. En Guadeloupe cet écart est de 12,5 %, en Guyane de 11,6 % et à La Réunion de 7,1 %. Les écarts de prix entre la Martinique et la France métropolitaine sont principalement imputables aux produits alimentaires (38 %), de la communication (31 %) et de la santé (15 %).

Un ralentissement du pouvoir d’achat, mais un rattrapage du niveau de vie national

La croissance du pouvoir d’achat par habitant, calculée en retranchant à la croissance du revenu disponible brut par habitant la croissance des prix, ralentit avec une progression moyenne de 1,0 % par an après la crise de 2009 au lieu de + 1,7 % avant la crise. Le rythme reste inférieur à celui du PIB en volume par habitant (+ 1,5 % après la crise de 2009 et + 2,5 % après). Toutefois, le pouvoir d’achat des Martiniquais continue de progresser plus rapidement que le pouvoir d’achat par habitant national, qui augmente de 0,5 % en moyenne par an sur 2010-2019 après + 1,2 % sur 2000-2008, en lien avec le rattrapage du revenu disponible brut par habitant avec le niveau national. Si bien que le niveau de vie moyen des Martiniquais poursuit son rattrapage du niveau national : en 2001, l’écart atteignait 34 % en défaveur de la Martinique, contre 7 % en 2017. En 2017, le niveau de vie médian par unité de consommation des Martiniquais est d’environ 1 465 euros.

La progression du niveau de vie des Martiniquais se traduit par une structure des fonctions de consommation qui évolue. Entre 2001 et 2017, le poids de l’alimentation dans la consommation des ménages régresse, passant de 17,6 % à 16,0 %, soit une part comparable à celle de la France métropolitaine en 2017. Ce recul s’observe généralement lorsque le revenu des ménages augmente. Le poids du logement pèse également moins lourd dans le budget des ménages : - 3,3 points entre 2001 et 2017 et reste inférieur au niveau national (8,3 % en Martinique au lieu de 14,9 % en France métropolitaine). La progression du niveau de vie de la population martiniquaise s’illustre aussi par d’importantes améliorations dans l’équipement des ménages : véhicules automobiles, appareils électroménagers, téléphones portables, ordinateurs font désormais partie de la vie quotidienne. La part des ménages disposant d’au moins une voiture a progressé depuis 2001 (60 %) pour atteindre 71 % en 2017.

La part de l'épargne des ménages en hausse

Les évolutions du pouvoir d'achat et de la consommation en volume par habitant entraînent une baisse de la propension à consommer⁴² des ménages (- 13 points) entre 2000 et 2019, pour atteindre 72 % (85 % pour la France entière). À l'inverse la part de l'épargne financière dans le revenu disponible brut progresse entre 2000-2008 (14,2 %) et 2010-2016 (18,8 %). Elle est plus élevée en Martinique qu'au niveau national (5,4 % en moyenne sur 2010-2016), en raison d'un taux d'investissement⁴³ des ménages martiniquais plus faible (6,8 % contre 9,6 % en métropole) et par le fait que les revenus et les bénéfices des entreprises individuelles (mobilisés en fonds de roulement plutôt qu'en investissement) sont comptabilisés dans les revenus des ménages.

En termes d'évolution, l'encours des placements financiers des ménages décélère cependant nettement sur la période post-crise, à + 2,2 % en moyenne par an au lieu de + 7,4 % avant la crise, notamment du fait de la faiblesse des taux d'intérêt depuis 2009. Entre 2000 et 2008 le taux de rémunération des livrets A et livrets bleus est passé de 2,6 % à 3,7 % pour redescendre ensuite à un taux historiquement bas de 0,75 % depuis 2015. Toutefois le ralentissement du revenu disponible brut étant davantage marqué, le taux d'épargne financière s'inscrit en hausse. ■

Dynamique de l'emploi et des revenus, en résumé

Les entreprises restent prudentes sur la période 2010-2019 en termes d'emploi et d'investissement. La rationalisation des moyens de travail aboutit à une hausse de la productivité sur la période.

L'emploi est affecté durablement par la crise de 2009, avec une baisse des effectifs salariés dans les secteurs sensibles à la conjoncture comme la construction, le commerce, la restauration.

En revanche, le secteur tertiaire marchand offre des opportunités d'emploi, notamment dans le transport, le secteur des activités scientifiques et techniques, de services administratifs et de soutien, la santé et l'action sociale.

Le pouvoir d'achat s'améliore avec un rattrapage du niveau de vie national. Conséquences à moyen terme de la mise en place des minimas sociaux et des prestations sociales alignés sur l'Hexagone au début des années 2000, mais aussi grâce au maintien d'un certain niveau d'emploi malgré la crise de 2009 et une démographie peu propice à l'arrivée de nouvelles personnes sur le marché du travail, le taux de chômage baisse substantiellement. En 2014, les créations d'entreprises redémarrent, suivies par l'emploi salarié marchand. Cette reprise ne tardera pas à être affectée par la crise sanitaire de 2020 qui paralyse le territoire et impacte à nouveau fortement l'économie. La croissance est de - 3,9 % cette année-là et la consommation des ménages subit une chute de - 7,5 % en volume.

⁴³La propension à consommer est calculée par le ratio : consommation des ménages sur revenu disponible brut.



Comptes Économiques
Rapides pour l'Outre-mer



6. UNE ÉCONOMIE BOULEVERSÉE PAR LA CRISE SANITAIRE DE 2020

En 2020, sous l'effet des restrictions liées à la crise sanitaire déclenchée par l'épidémie de Covid-19, la croissance martiniquaise chute à - 3,9 %, entraînée par un fort repli de la demande intérieure. Cette baisse reste cependant plus modérée que celle enregistrée par la France entière (- 7,9 %) et la Guadeloupe (- 4,9 %) mais de plus grande ampleur qu'en Guyane (- 2,7 %) et proche de la croissance mondiale (- 3,3 %). L'importance du secteur non marchand a protégé, dans une certaine mesure, l'économie locale. L'agilité des petites structures dont est essentiellement composé le tissu entrepreneurial de l'île, en particulier dans le secteur de la construction, limite également le recul de l'activité. Enfin, les dispositifs d'aide mis en place par l'État pour soutenir les différents agents économiques jouent pleinement leur rôle contracyclique.

Une année de stop-and-go sanitaire

L'activité de l'île est rythmée tout au long de l'année 2020 par le stop-and-go des mesures de protection sanitaire, qui propagent successivement un choc économique d'offre et un choc de demande. En Martinique, les premiers cas avérés de contamination au Covid-19 sont détectés le 5 mars 2020 et la circulation du virus atteint son point culminant annuel en octobre (109 cas pour 100 000 habitants le 19 octobre) lors de la « deuxième vague ». En 2020, la circulation du virus est, dans l'ensemble, moins intense sur l'île que dans l'Hexagone.

Un premier confinement national débute le 16 mars. Il restreint le voyage aérien à des motifs impérieux, réduit les déplacements individuels et limite l'activité économique à la fourniture des seuls biens et services jugés essentiels pour la population. Ces mesures conduisent selon l'Insee à confiner 4 actifs occupés sur 5⁴⁴ et provoquent un recul de 20 % de l'activité économique⁴⁵ au cours de ce premier confinement. La seule baisse de la consommation des ménages expliquerait les trois quarts de ce choc, empêchée par les restrictions d'ouverture des commerces. Un deuxième confinement, local mais moins restrictif, est mis en place en Martinique du 30 octobre au 15 décembre. Au final, l'île connaît 103 jours de confinement sur l'année 2020, soit plus que tout autre territoire d'outre-mer hors Mayotte.

Contraction de la demande intérieure

Les deux confinements ainsi que les périodes d'activité circonscrites aux commerces qualifiés d'essentiels pèsent fortement sur l'économie en 2020. Le PIB par habitant diminue, à - 1,8 % (- 5,6 % pour la France entière) pour atteindre 25 140 euros, soit 73 % de la valeur nationale.

La demande intérieure s'inscrit en forte baisse. La consommation des ménages fléchit fortement, à - 7,5 % en volume (- 6,6 % pour la France entière) en raison des restrictions liées à la fermeture des commerces dits non essentiels et dans une moindre mesure à la baisse des revenus. Dans ce contexte, les importations de produits agro-alimentaires sont en légère progression (+ 1,3 %), celles de

⁴⁴Voir l'Insee Flash Martinique n°160.

⁴⁵Voir l'étude Cerom n°30 : « Un recul de l'activité économique de 20 % pendant le confinement », Juin 2020.

produits pharmaceutiques bondissent de 10 %. À l'inverse les importations de biens de consommation non durables tels que les meubles, les appareils domestiques et d'électroménager, se contractent légèrement (- 0,8 %).

30. La crise sanitaire de 2020 entraîne un recul de la croissance de 3,9 %

Évolutions en volume (%) et contributions à la croissance (points) des principaux agrégats économiques pour la Martinique et la France entière en 2020

	Martinique		France entière	
	Evolution	Contribution à la croissance	Evolution	Contribution à la croissance
PIB	-3,9	-3,9	-7,9	-7,9
Consommation finale	-3,9	-4,0	-4,5	-4,5
<i>dont : consommation finale des ménages</i>	<i>-7,5</i>	<i>-4,6</i>	<i>-6,6</i>	<i>-4,5</i>
<i>dont : consommation finale des administrations</i>	<i>1,4</i>	<i>0,6</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,0</i>
Investissement	-2,5	-0,5	-8,6	-2,0
Exportations	-29,5	-3,6	-15,8	-5,0
Importations	-14,5	4,6	-11,9	3,9

Source : Cerom, comptes rapides.

Le recul de l'investissement reste contenu, à - 2,5 % en volume (- 8,6 % pour la France entière), amorti par la baisse limitée de l'investissement public, à - 2,6 % (- 4,1 % pour la France entière). Les importations de biens d'investissement reculent de 7,8 % et les ventes de ciment régressent de 8,2 %.

La consommation publique est le seul poste à augmenter, à + 1,4 % en volume (- 0,1 % pour la France entière) et limite le recul du PIB. Les administrations publiques atténuent ce dernier grâce au maintien des dépenses de fonctionnement telles que la rémunération de ses agents qui en constitue l'essentiel et les dépenses dans le secteur des soins médicaux qui ont augmenté pour faire face à la pandémie de coronavirus.

Les importations et exportations de biens et services chutent considérablement : respectivement de - 14,5 % et - 29,5 %. Les principaux postes d'importation concernés sont en premier lieu le transport et entreposage (vols aériens en diminution, baisse importante du fret maritime et aérien), puis les produits pétroliers (chute de la consommation de carburants et l'arrêt quinquennal programmé de la raffinerie de pétrole⁴⁶) et les biens manufacturés (baisse des achats des entreprises et arrêt des ventes de biens « non essentiels » durant une partie de l'année). Les exportations, quant à elles, se réduisent bien davantage que sur la France entière (- 29,5 % au lieu de - 11,9 %) entraînées par la chute des

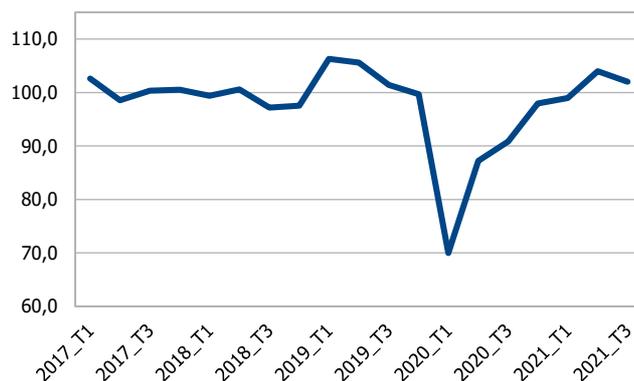
dépenses touristiques qui sont réduites de moitié en un an et dont le poids est prépondérant dans les exportations martiniquaises. Elles représentent un tiers du total en 2019 (7,8 % pour la France entière).

La baisse des importations, deux fois moins importante que celle des exportations, est largement compensée par son poids dans le PIB qui est trois fois plus élevé. En niveau les importations régressent davantage que les exportations et le solde des échanges avec l'extérieur s'en trouve amélioré. Ce dernier contribue à hauteur de + 1 point à la croissance.

Dans un tel contexte, le climat conjoncturel connaît en 2020 sa plus forte baisse depuis les événements sociaux de 2009. À la fin du premier trimestre, au plus fort des restrictions d'activité, l'indice du climat des affaires chute à 70,5 points. Il rebondit les trimestres suivants, mais dans des proportions insuffisantes pour rattraper son niveau de 2019. Il termine l'année à 98,2 points, non loin de sa moyenne de long terme.

31. Le climat des affaires chute drastiquement au premier trimestre 2020

Indicateur du climat des affaires, 100 = moyenne de longue période



Source : Iedom, enquête de conjoncture.

Les chefs d'entreprise sondés dans le cadre de l'enquête de conjoncture menée par l'Iedom, identifient avant tout leurs difficultés comme découlant du choc négatif de demande qui s'est traduit par la perte durable de leur clientèle, à partir du premier confinement. Les difficultés liées au choc d'offre, la perturbation de leur organisation interne (effectifs, conditions de travail) et de leurs approvisionnements arrivent en deuxième et troisième positions dans l'ordre d'importance de leurs préoccupations. Par ailleurs, 70 % des chefs d'entreprise estiment que leur chiffre d'affaires est en baisse en 2020 par rapport à 2019 et, pour un tiers de ce groupe, que le manque à gagner est supérieur à 20 % du total de l'année précédente.

⁴⁶Lors de l'arrêt quinquennal ou arrêt métal, la raffinerie n'importe plus de pétrole brut mais du pétrole raffiné directement sur les sites de distribution (Guadeloupe, Guyane et Martinique).

Tourisme : le secteur le plus touché par la crise

Le secteur du tourisme en Martinique est particulièrement touché par les conséquences de la crise sanitaire. Les professionnels de la filière décrivent une forte dégradation de l'activité⁴⁷, en raison des restrictions de déplacements à destination et en provenance de l'Hexagone et de la fermeture des frontières internationales pendant les périodes de confinement. Dans le sillage de ces mesures, le flux total de touristes vers la Martinique a chuté de 41,9 % par rapport à 2019. La fréquentation des croisiéristes a également baissé de 40,9 % en raison des interdictions d'escale à Fort-de-France à partir du 27 février 2020. Par conséquent, la dépense globale directe des touristes en 2020 s'effondre de 48 % sur l'année.

Le secteur du BTP résiste mieux à la crise

La crise sanitaire a un impact négatif sur le secteur de la construction. Si les confinements n'ont pas arrêté les chantiers, ils les ont significativement ralentis. Par exemple, la livraison du nouveau lycée Schoelcher de Fort-de-France, prévue en juin 2020, est reportée de plus d'un an. Dans ce contexte, les ventes de ciment continuent de reculer pour la sixième année consécutive (- 8,2 %). Néanmoins, les emplois salariés dans le secteur de la construction ont poursuivi leur hausse en 2020, pour la deuxième année consécutive (+ 84 emplois après + 228 en 2019). Cette dynamique, associée à celle des encours de crédits à l'habitat particulier (+ 4,8 %, après + 5,1 % en 2019), suggère que le segment de la rénovation et du second œuvre constitue le socle du redressement du secteur amorcé en 2018.

Bilan mitigé des filières agricoles et alimentaires

Bien que les professionnels du secteur primaire aient pu continuer à exercer leur activité sans interruption en 2020, le bilan dressé par la filière semble plutôt mitigé. Les exportations de produits agricoles diminuent de 13,9 %, tirées vers le bas par le repli des exports de bananes (- 17,4 %). La production est impactée par les mauvaises conditions météorologiques et dans une moindre mesure par une distribution gênée par la désorganisation du fret. Au sein des filières d'élevage, la production de viande (hors volaille) recule également (- 6,2 % après - 2,7 % en 2019). Enfin, le bilan de la filière canne-sucre-rhum est plutôt positif. La campagne de récolte de la canne à sucre s'est soldée par un résultat satisfaisant, avec une production de canne en hausse de 28,6 %, malgré les difficultés liées à la pénurie de main-d'œuvre lors du confinement. De même, la production de rhum s'inscrit en hausse (+ 18,0 %) dans un contexte de redressement de l'export (+ 6,8 %) stimulé par le regain de la demande mondiale.

Des situations hétérogènes dans le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire marchand, qui rassemble près de 44 % de l'emploi salarié en Martinique, a particulièrement souffert en 2020. Il fait partie, avec le secteur agricole, des secteurs ayant perdu des emplois salariés (- 800 emplois nets entre les quatrième trimestres de 2019 et 2020). Les restrictions d'activité contribuent significativement à cette évolution. La situation est toutefois différenciée selon les types de commerce. Le secteur automobile, qui a vu ses enseignes spécialisées fermer leurs portes pendant les périodes de confinement, connaît une chute de ses ventes. Le nombre d'immatriculations de véhicules de tourisme recule ainsi de 28 % en 2020 par rapport à l'année précédente. Le secteur de la distribution spécialisée (loisirs, bricolage, etc.), à l'image du secteur de la grande distribution, a quant à lui plutôt profité de la réorientation des dépenses des ménages en 2020.

L'impact de la crise sanitaire sur les ménages

Les confinements et les décisions de fermeture administrative des commerces non essentiels entravent la consommation des ménages pendant une partie de l'année 2020. Or, les revenus de ces derniers résistent plutôt bien à la perte d'activité liée à la situation sanitaire. D'une part, les revenus d'une majorité de la population tels que les retraites, les rémunérations des salariés de la fonction publique, ou encore les prestations sociales, ne sont pas influencées par la détérioration de la conjoncture. D'autre part, les aides directes de l'État, qu'elles prennent la forme de l'activité partielle pour les salariés ou du fonds de solidarité pour les travailleurs indépendants, contribuent à amortir les effets de la dégradation de l'activité sur les revenus les plus élastiques aux chocs conjoncturels.

En conséquence, les ménages martiniquais, dans leur ensemble, accumulent une épargne « forcée » à partir du premier confinement, estimée à 290 millions d'euros à fin décembre 2020 et essentiellement logée sur leurs dépôts à vue dont les montants augmentent de + 17,5 % sur l'année (+ 13,9 % pour les livrets de développement durable, + 10,3 % pour les livrets ordinaires, et + 10,0 % pour les livrets A). Cette dynamique est aussi imputable à la plus faible activité de crédit des ménages sur l'année. Si, dans le sillage des fermetures de commerces, les encours de crédits à la consommation ralentissent fortement (+ 0,9 % en 2020, bien loin des + 7,0 % en moyenne par an entre 2016 et 2019), les crédits à l'habitat restent résilients (+ 4,8 % après + 5,1 % en 2019) dans un contexte de taux d'intérêt bas. Au final, la situation nette des ménages, calculée comme la différence entre le montant total de leurs dépôts bancaires et le montant total des financements bancaires dont ils bénéficient

⁴⁷Source : enquête de conjoncture de l'Idom.

augmente en 2020 (1,64 milliard d'euros) par rapport à 2019 (1,36 milliard).

Ce constat ne signifie pas que tous les ménages martiniquais sont épargnés financièrement. Suite au premier confinement, un quart des Martiniquais jugent que leur situation financière s'est dégradée. 30 % des Martiniquais en emploi avant le premier confinement déclarent une détérioration de leur situation financière, malgré les dispositifs d'aide et l'adoption de nouvelles organisations du travail. L'indemnisation de l'activité partielle qui s'élève à 84 % du salaire net génère un manque à gagner relativement important pour les bas salaires, sans compter les pertes d'heures supplémentaires. Pour les non-salariés (14 % de l'emploi), fortement exposés au risque de diminution ou de perte de revenus, les aides forfaitaires ne compensent pas toujours à hauteur des pertes. Deux artisans sur trois voient ainsi leur situation financière se dégrader contre un sur trois pour les cadres. La contraction du volume d'activité nuit à la main d'œuvre temporaire : selon les déclarations préalables à l'embauche (Dpae), chaque travailleur intérimaire aurait perdu en moyenne trois missions dans l'année.

Recul du surendettement en 2020

En 2020, le nombre de dossiers déposés auprès de la commission de surendettement de l'Iedom retombe à 361, soit un niveau proche de 2009 (354 dossiers) et s'inscrit en baisse de 12,2 % sur un an. Cette baisse est essentiellement imputable aux restrictions de déplacement liées à la crise sanitaire. En avril, au cœur du premier confinement, la commission n'a enregistré aucun dépôt. En 2020, on compte ainsi en Martinique 1,0 dossier de surendettement pour 1 000 habitants (1,1 en 2019) contre 1,6 dossier dans l'Hexagone (2,1 en 2019). Cet écart est caractéristique des DOM où, en moyenne, 0,9 dossier par habitant sont déposés en 2020.

Il s'explique d'une part par une grande proportion de personnes en difficulté pour réaliser des démarches administratives ou méconnaissant la commission de surendettement. D'autre part, des comportements induits par l'insularité et l'exiguïté du territoire comme la solidarité et l'entraide familiale, le souci de dignité, d'image et de confidentialité peuvent constituer des freins au dépôt de dossier.

Certains publics sont davantage fragilisés par cette situation : les personnes de moins de 25 ans qui ne peuvent prétendre au revenu de solidarité active (RSA) ; les étudiants dont l'arrêt des cours en présentiel a pu accentuer les difficultés scolaires et l'isolement. Dans ce contexte, les mesures exceptionnelles proposées pour soutenir les ménages n'empêchent pas la hausse du nombre de bénéficiaires des prestations dites d'insertion, signe d'une aggravation de la fragilité financière d'une partie des ménages : le nombre de bénéficiaires du RSA

augmente de 8 %. Le taux de chômage au sens du BIT s'inscrit dans une baisse en trompe-l'œil, de - 3 points par rapport à 2019 pour s'établir à 12 % en 2020. En effet, beaucoup de personnes ne se déclarent pas en recherche d'emploi en 2020 à cause de la paralysie économique entraînée par la crise sanitaire, induisant une baisse artificielle du taux de chômage. Ces personnes se retrouvent dans le halo autour du chômage qui concerne 11 % des personnes âgées de 15 à 64 ans, un point de plus qu'en 2019.

L'impact de la crise sanitaire sur les entreprises

Les entreprises martiniquaises sont durement impactées par les restrictions d'activité liées à la crise sanitaire en 2020. Dans l'enquête de conjoncture de l'Iedom, réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 150 établissements, les chefs d'entreprise déclarent en moyenne une baisse de chiffre d'affaires de 15 % sur l'année. La baisse de leur volume d'activité est hétérogène selon les secteurs (voir *supra*). Toutefois, les entreprises bénéficient de nombreux dispositifs d'aide qui contribuent à amortir l'impact négatif des restrictions d'activité. Elles ont ainsi massivement recours aux prêts garantis par l'État (PGE), une facilité de crédit mise en place par décret en mars 2020. La mise en œuvre des PGE est rapide : après un démarrage fin mars, 39,1 %⁴⁸ sont déjà accordés à fin avril, et 67,2 % à fin mai. Les PGE atteignent près de 760 millions d'euros en fin d'année, dont une part importante n'est pas consommée mais logée sur les comptes à vue des entreprises. Leurs dépôts bancaires augmentent ainsi de + 34,1 % (+ 42,6 % pour les seuls dépôts à vue). Conséquence du recours aux PGE, les crédits d'exploitation des entreprises connaissent une croissance historique (+ 140,4 %) en 2020. Alors qu'habituellement ils oscillent autour de 400 millions d'euros, ils s'établissent à près de 1 milliard en 2020.

En revanche, les crédits d'investissement et les crédits immobiliers ne sont pas ou peu touchés. Les premiers se maintiennent à un haut niveau de progression, du même ordre que celui des années précédentes (+ 7,2 % à périmètre constant⁴⁹ au lieu de + 7,7 % l'année précédente), tandis que les crédits immobiliers affichent un léger recul (- 1,0 % après - 2,1 % en 2019).

L'impact de la crise sanitaire sur le secteur bancaire

Les banques jouent un rôle pivot avec le déclenchement de la crise sanitaire. Elles mettent en place les PGE, dans lesquels elles assument 10 % des risques de contrepartie, contre 90 % pour l'État. Par ailleurs, elles octroient dès le mois de mars (de manière automatique pour certaines d'entre elles) des moratoires de 6 mois sur le remboursement des échéances des crédits de leurs clients. En 2020, ces moratoires portent

⁴⁸ Sur l'ensemble des PGE accordés sur l'année 2020.

⁴⁹ La collecte des données a été enrichie en 2020. En tenant compte du nouveau périmètre, la progression annuelle atteint + 12,0 %.

en Martinique sur 1,8 milliard d'euros d'actifs et se traduisent par une facilité de crédit de 167 millions d'euros. Les performances financières des banques sont ainsi⁵⁰ doublement pénalisées par la crise sanitaire : d'une part via l'octroi massif de PGE à taux d'intérêt nuls et la baisse de la production de crédits à la consommation qui amoindrissent leurs revenus d'intérêt, d'autre part du fait de la contraction des ventes d'équipement bancaire (moyens de paiement, produits d'épargne et/ou d'assurance, etc.) à la clientèle au cours des confinements, qui réduit les revenus de commissions.

L'évolution récente du paysage bancaire

La crise sanitaire intervient à la fin d'un cycle de restructuration des établissements de crédit aux Antilles. En effet, la politique monétaire accommodante et son environnement de taux d'intérêt historiquement et durablement bas ont provoqué une compression de la marge d'intermédiation sur les prêts à la clientèle, occasionnant une baisse sensible des revenus bancaires. Par ailleurs, compte tenu des problématiques spécifiques auxquelles sont soumises les banques locales par rapport à leurs homologues de l'Hexagone (marché étroit et mature, part plus importante de la clientèle dite fragile, etc.), elles assument des coûts proportionnellement plus lourds qu'au niveau national (poids du risque de crédit, poids des frais de personnel, etc.), qui pèsent sur leur rentabilité.

Face à ces évolutions, les banques locales ont dû s'adapter et modifier leurs stratégies, à la fois en termes de revenus et de coûts⁵¹. Ainsi, elles se sont attachées à développer leurs activités et leurs revenus, grâce à la digitalisation des services, au libre-service bancaire et à la pro-activité des collaborateurs, mais aussi via une diversification de l'offre et

la recherche de nouveaux relais de croissance (assurance, télésurveillance, etc.). Elles ont revu leurs structures de coûts, soit en réorganisant leurs réseaux de proximité (agences, effectifs, etc.), soit en s'engageant dans des processus de rapprochement (avec leur maison-mère ou avec d'autres filiales).

Dans ce contexte, plusieurs restructurations s'opèrent entre 2014 et 2017 : fusion des filiales sœurs Somafi (en Martinique et Guyane) et Soguafi (en Guadeloupe) en 2014, absorption de la BFC Antilles-Guyane et du Crédit maritime Outre-mer par leurs maisons mères respectives LCL et BRED-BP en 2015, rachat puis fusion par absorption de la Banque des Antilles Françaises par la CEPAC entre 2015 et 2016, fusion des filiales sœurs BNP Paribas de Martinique, Guadeloupe et Guyane en 2016. Une deuxième vague de restructurations, plus modeste, est survenue fin 2019 - début 2020, avec l'intégration de la fédération du Crédit mutuel Antilles-Guyane à l'Alliance fédérale du même groupe (niveau national) et le rachat de la Société générale Antilles par My Money Bank, du groupe Cerberus.

Dans ces conditions les intérêts nets diminuent de 1,2 % sur l'année, alors qu'ils ont connu une hausse de 3,8 % en 2019. S'agissant des commissions, elles s'inscrivent en diminution au cours de cette année atypique (- 6,9 %), alors qu'elles sont traditionnellement orientées à la hausse⁵². Au vu des évolutions négatives des intérêts et des commissions, principaux revenus des établissements de crédit, le produit net bancaire (PNB) de la place est sensiblement amoindri en 2020 (- 3,7 %). ■

L'impact de la crise sanitaire en 2020, en résumé

La crise sanitaire liée au Covid 19 entraîne une récession économique en 2020, à l'instar du territoire national. La consommation des ménages plonge suite aux mesures restrictives mises en place. Les exportations s'effondrent, portées habituellement par les dépenses touristiques. Ces dernières sont divisées par deux en 2020. Conséquence d'une demande en retrait, les importations fléchissent. Toutefois, la baisse contenue de l'investissement conjuguée à des dépenses publiques en hausse amortissent l'impact de la crise. Par conséquent, le recul de la croissance reste modéré par rapport à celui observé au niveau national. Les dispositifs d'aide comme le chômage partiel permettent par ailleurs de maintenir un certain niveau d'emploi et de revenus au sein des secteurs d'activité les plus impactés. Au niveau financier, le recours préventif des entreprises aux PGE augmente leurs avoirs. Côté ménages, la difficulté de se procurer les produits dits non essentiels entraîne un phénomène important d'épargne forcée avec une hausse exceptionnelle des actifs financiers.

⁵⁰Les chiffres présentés dans cette sous partie ont été calculés sur la base d'un échantillon de 4 banques de la place, parmi les plus importantes en termes de taille et de volume d'activité.

⁵¹Cf. l'étude thématique IEDOM « Le modèle des banques aux Antilles, entre modernisation et restructuration », parue en janvier 2021.

⁵²En 2019, les commissions avaient été pénalisées par l'impact des mesures de protection mises en place à destination de la clientèle dite fragile financièrement, mais elles avaient tout de même progressé.



CEROM

Comptes Économiques
Rapides pour l'Outre-mer



7. DES DÉFIS STRUCTURELS À RELEVER

La décennie 2010 a mis en lumière les profonds changements à l'œuvre dans l'économie martiniquaise. La crise du Covid-19 a, quant à elle, révélé les fragilités du territoire, mais également fait apparaître ses potentialités. Dans les années qui viennent, la capacité du territoire à affronter en particulier quatre défis d'importance, dans des domaines aussi variés que la démographie, l'énergie, les finances publiques et l'environnement international, aura une influence déterminante sur la trajectoire de développement de la Martinique.

S'adapter aux changements démographiques

Depuis une dizaine d'années, le territoire martiniquais est confronté à deux grandes tendances démographiques : la baisse de sa population, et son rapide vieillissement. Au 1^{er} janvier 2019, date du dernier recensement officiel, la Martinique comptait 364 508 habitants, soit 33 185 de moins qu'à son pic de 2008 (- 8,3 %). La population diminue ainsi en moyenne d'environ 3 000 habitants par an entre 2008 et 2019. La baisse de la population s'explique principalement par un solde migratoire fortement déficitaire. Il dépasse le record des années 1970, époque à laquelle l'État⁵³ menait une politique d'émigration volontariste vers l'Hexagone. Ce phénomène de dépeuplement, loin de se résorber, s'accroît : le déficit migratoire s'élève à - 4340 habitants en moyenne annuelle entre 2008 et 2018. La diminution de la population est également liée au recul constant du solde naturel qui devient même légèrement négatif pour la

première fois en 2020. Les départs concernent principalement des jeunes poursuivant des études supérieures en deuxième et troisième cycles pour lesquelles les formations proposées localement sont plus restreintes, et une population adulte poussée à s'installer dans l'Hexagone (principalement en Île-de-France, mais aussi de manière significative en Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nouvelle Aquitaine) ou à l'étranger en raison des perspectives limitées sur le marché du travail insulaire.

Or, ce déclin démographique pourrait avoir des conséquences économiques négatives pour le territoire. La baisse du nombre d'entrants dans la population active prive l'économie de facteur travail et menace le maintien de la production, en l'absence d'une hausse compensatrice du facteur capital ou de la productivité. Jusqu'à aujourd'hui, la population active a plutôt bien résisté à la baisse démographique, grâce à la hausse du nombre de femmes sur le marché du travail et à l'allongement de la durée en emploi des seniors, mais cette tendance paraît peu soutenable à long terme.

Le vieillissement de la population constitue pour la Martinique un autre enjeu majeur : en 2030, la part des seniors (personnes de plus de 60 ans) devrait atteindre 40 %, contre 30 % au niveau national, la positionnant comme un des départements hébergeant proportionnellement le plus de personnes âgées. À l'horizon 2050, elle serait le plus vieux département de France alors qu'elle n'occupait que la 74^e

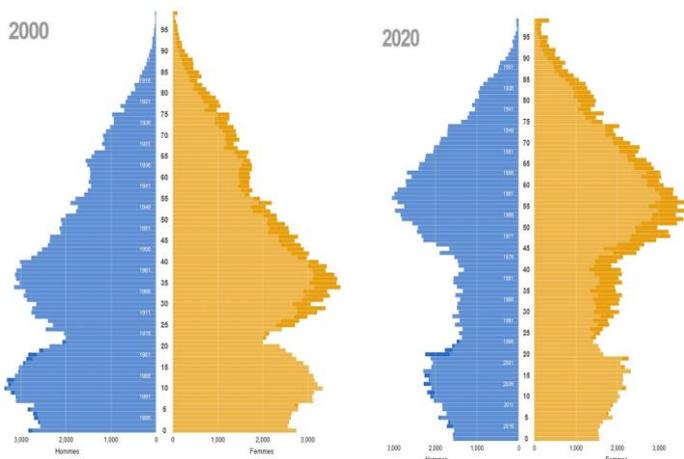
⁵³Le Bumidom (Bureau pour le développement des migrations dans les DOM), organisme créé par Michel Debré en 1963, visait à organiser l'émigration d'une partie des populations domiennes vers l'Hexagone, dans un contexte local de forte croissance démographique et de recrudescence du chômage lié au déclin de l'industrie sucrière aux Antilles. Ces mouvements ont concerné plus de 70 000 personnes de manière directe, principalement en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion.

place en 2013. L'indice de vieillissement⁵⁴ y est de 95 % en 2019 : les plus de 65 ans sont presque aussi nombreux que les moins de 20 ans, alors que cet indice était de 40 % en 2000. Il s'élève à 83 % sur la France entière, 80 % en Guadeloupe, 40 % à la Réunion, 14 % en Guyane et 6 % à Mayotte en 2019. Le vieillissement de la population est tout à la fois une conséquence de la baisse du taux de fécondité, de l'émigration des jeunes, de l'accroissement de la durée de vie et de l'arrivée au grand âge de cohortes nombreuses.

32.

La population vieillit, les jeunes actifs de plus en plus nombreux à quitter le territoire

Pyramide des âges en Martinique en 2000 et en 2020



Source : Insee, estimations de population, résultats arrêtés fin 2020.

La dépendance liée au vieillissement est un déterminant des besoins des seniors. L'autonomie diminuant avec l'âge, cette population se segmente en autant de marchés spécifiques répondant à des besoins différents : ceux des seniors autonomes, ceux associés à la perte d'autonomie et ceux à destination des personnes dépendantes. La disponibilité des jeunes seniors devrait orienter l'offre vers les loisirs et le bien-être. Accompagnement et maintien à domicile, aide aux aidants, mobilité, accès aux droits, lutte contre l'isolement, précarité économique et sanitaire sont autant de défis à relever dans les années à venir. Par exemple, la perte d'autonomie suppose l'anticipation d'une meilleure accessibilité ou l'aménagement des logements. Le maintien à domicile engendre des besoins multiples : la dépendance nécessite une offre diversifiée en biens mais surtout en services à la personne. Ce vieillissement peut être analysé comme une opportunité pour des territoires comme la Martinique, notamment pour la création d'entreprises. Elle peut engendrer une dynamique dans tous les domaines d'activité, et suppose des innovations techniques (comme le recours à la domotique), organisationnelles, et une adaptation de la société. Pour répondre à ces défis, de nombreuses

actions sont engagées avec le Schéma de l'Autonomie des Personnes Âgées et des Personnes en Situation de Handicap adopté sur la période 2018-2023 pour prévenir la perte d'autonomie mais aussi afin d'assurer le soutien à la vie au domicile, l'adaptation, la modernisation et la diversification de l'offre d'accueil et d'hébergement, l'accès à la vie sociale et le développement de la filière économique du secteur de l'autonomie. Entre 2020 et 2030, les besoins en emplois dans le secteur de la dépendance augmenteraient d'environ 25 %, soit 1 420 postes en équivalent temps plein.

Optimiser le mix énergétique du territoire

Sur un territoire dépourvu de gisements de ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie est un enjeu majeur. Par son caractère insulaire, la Martinique est d'un point de vue énergétique une Zone Non Interconnectée⁵⁵. Aussi, l'énergie finale qui y est consommée est composée essentiellement d'énergies fossiles (fuel). En 2019, la production d'électricité s'élève à 1 533 GWh (contre 1 570 GWh en 2015), dont 85,6 % sont produits à partir des énergies fossiles (95,3 % en 2015). En 2017, le secteur de production et distribution d'électricité et de gaz occupe près de 200 salariés (+ 18 % par rapport à 2012) et génère un chiffre d'affaires de 175 millions d'euros pour une valeur ajoutée de 72 millions d'euros (+ 80 % par rapport à 2012).

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (2018-2023) signée entre la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et l'État en 2017 fixe comme objectif 55 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique martiniquais. Cet objectif ambitieux a permis de passer entre 2017 et 2020 d'un taux d'énergies fossiles de 93 % à 75 %. Cette baisse spectaculaire est notamment portée par deux gros projets : la centrale biomasse d'Albioma au Robert inaugurée en 2017, qui porte à 60 % la part que représente la filière dans la production énergétique d'origine renouvelable. Mais également, la plus grande unité éolienne avec stockage des petites Antilles, Grand Rivière Éolien Stockage Service (Gress). Deux autres centrales éoliennes, Gress 2 et Gress 3 de 12 mégawatts chacune sont prévues pour 2023. La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit également le développement de 90 mégawatts supplémentaires de photovoltaïque d'ici 2023 (65 mégawatts en 2015). En puissance installée, les objectifs de développement du photovoltaïque sont les plus importants prévus parmi les énergies renouvelables. Afin de faciliter son développement, la filière peut s'appuyer sur des dispositifs attractifs pour les investisseurs comme le tarif de rachat par EDF et la défiscalisation.

Pourtant, afin d'atteindre le 100 % énergies renouvelables d'ici à 2030 (PPE 2018-2023) d'autres sources d'énergie sont

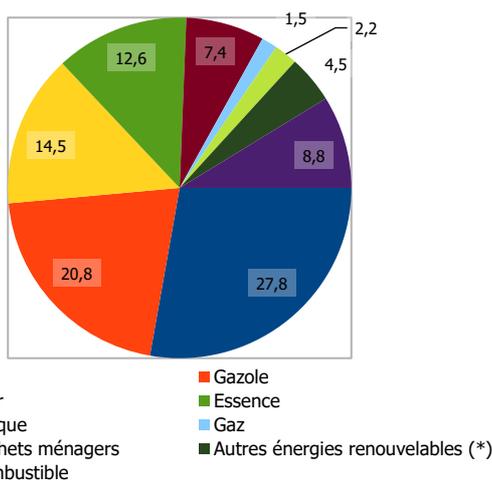
⁵⁴L'indice de vieillissement est le rapport de la population de 65 ans et plus sur la population de moins de 20 ans.

⁵⁵Les ZNI (Zone non inter-connectée) désignent les îles françaises dont l'éloignement géographique empêche ou limite une connexion au réseau électrique continental (DOM, COM, Corse...).

à développer. La géothermie par exemple avec deux sites identifiés dans la plaine du Lamentin et aux Anses d'Arlet. Le Bureau de recherches géologiques et minières (Brgm) a d'ailleurs récemment dévoilé que le potentiel en géothermie de Petite Anse pourrait aller jusqu'à 40 MW. L'hydroélectricité est aussi une piste à explorer puisqu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par l'Ademe qui cible quelques cours d'eau pour la réalisation de barrages : Rivière Capot, Rivière Blanche et Rivière Lézarde. Enfin, cet objectif ne sera atteignable que couplé avec une forte modification des pratiques, notamment avec le déploiement des voitures électriques associées à des bornes rechargeables par panneaux solaires. Le déploiement des chauffe-eau solaires et l'isolation des toitures permet ainsi d'économiser neuf jours de consommation d'électricité en 2020⁵⁶.

33. 14,4 % de l'énergie primaire consommée est renouvelable en 2019

Répartition de la consommation d'énergie primaire par ressource en 2019, par ordre croissant d'énergies renouvelables, puis par ordre croissant d'énergies non renouvelables (%)⁵⁷



(*) Autres énergies renouvelables : regroupe le solaire (1,5 %), la bagasse (1,5 %), le photovoltaïque (1 %), l'éolien (0,5 %)

Sources : Sara, Grand Port Maritime, EDF, Ademe, Producteurs d'électricité, Observer, Ottee.

Le secteur de l'énergie offre par conséquent des opportunités professionnelles et des débouchés en Martinique et dans la Caraïbe grâce à l'exportation de savoir-faire. Les possibilités sont multiples : l'énergie hydraulique, l'énergie éolienne, l'énergie solaire thermique, l'énergie solaire photovoltaïque, la biomasse, l'énergie géothermique, l'énergie marine. Le recours aux énergies renouvelables (EnR) participe à la

sécurité des approvisionnements énergétiques et contribue à la création d'emplois locaux ainsi qu'à un meilleur équilibre dans l'aménagement du territoire. Pour répondre aux enjeux des EnR, de nouveaux métiers émergent : installateur de panneaux solaires, conseiller info-énergie, technicien conseil en photovoltaïque, technicien éolien, Ingénieur et technicien photovoltaïque, agent de développement des énergies renouvelables, chef de projet éolien, ingénieur en énergie solaire.

D'autre part, l'importante façade maritime que possède la Martinique constitue un levier de développement économique et de créations d'emplois durables. Le tourisme maritime et côtier et l'énergie marine constituent deux des cinq⁵⁸ activités ciblées par la stratégie européenne de croissance bleue. On estime à près de 12 %⁵⁹ la part de l'emploi des activités maritimes dans l'économie martiniquaise. Le tourisme littoral et maritime constituerait près des trois quarts des emplois de l'économie bleue.

Rationaliser les finances publiques locales

Les collectivités locales martiniquaises souffrent depuis de longues années du poids trop lourd des dépenses de fonctionnement dans leur budget. En particulier, les charges de personnel sont, en Martinique comme dans les autres territoires d'Outre-mer, surreprésentées. Selon la Cour des comptes⁶⁰, elles représentaient pour les communes martiniquaises 63,5 % des dépenses totales, contre 53,4 % pour la France hors DOM. Si cette différence s'explique par de multiples facteurs⁶¹, elle tient essentiellement à la suradministration du territoire. En termes de nombre de fonctionnaires territoriaux par habitant, la Martinique se place en seconde position des régions françaises, avec 45,2 fonctionnaires territoriaux pour 1000 habitants en 2019, après la Guyane (45,8), soit 55 % de plus que la moyenne de la France hors DOM (29,2) et est supérieure à la moyenne des DOM hors Mayotte (43,6).

Cette situation a des conséquences tangibles, en premier lieu la capacité d'autofinancement des collectivités locales et entrave les investissements dans les infrastructures durables et nécessaires au développement du territoire (en particulier les réseaux : eau, routes, infrastructures numériques...). En second lieu, elle détériore la capacité des collectivités locales à assumer dans les temps le paiement de la commande publique, fragilisant le tissu des entreprises locales qui travaillent comme fournisseurs auprès d'elles. Comme le rappelle le rapport annuel sur les délais de paiement pratiqués

⁵⁶Source : Ademe.

⁵⁷Les déchets de biogaz et déchets ménagers sont comptabilisés pour moitié dans les sources d'énergies renouvelables, pour l'autre moitié dans les énergies non renouvelables.

⁵⁸Le tourisme côtier (y compris la croisière et la plaisance), les biotechnologies marines, l'énergie marine et l'exploitation minière des fonds marins, l'aquaculture.

⁵⁹Source : « L'économie bleue en Martinique », janvier 2016, rapport commandé par la préfecture de Martinique.

⁶⁰Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, octobre 2017.

⁶¹Pour un exposé exhaustif, voir le rapport de MM. Cazeneuve et Patient sur la situation des collectivités d'outremer, décembre 2019.

par les entreprises et les organismes publics des DCOM, les secteurs public local et hospitalier de la Martinique affichent en 2020 les plus longs délais globaux de paiement à leurs fournisseurs, avec une moyenne de 96,3 jours, en hausse de 11,4 jours par rapport à 2019. Le rééquilibrage entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement apparaît ainsi comme un impératif, d'autant qu'il s'inscrit dans le contexte d'une réorganisation institutionnelle avec la fusion du Conseil régional et du Conseil départemental dans la Collectivité territoriale unique mise en œuvre en 2015, et du déclin de la population qui pèse sur le montant des dotations perçues par les collectivités locales.

L'octroi de mer

L'octroi de mer (OM) est un impôt indirect ancien spécifique à l'Outre-mer. Il est hérité de l'octroi municipal en vigueur sur le territoire hexagonal jusqu'à la fin des années 1940. Parce qu'il frappait seulement les produits importés (leur valeur en douanes) sur le territoire, l'OM était incompatible avec les règles du Marché commun (les taxes d'effet équivalent aux droits de douane sont prohibées par les articles 28 et 30 du TFUE). Un compromis a été trouvé en élargissant l'assiette de l'OM à la production locale. Toutefois, pour maintenir un avantage fiscal à cette dernière, la France obtient temporairement en 1992 de pouvoir différencier les taux d'OM entre produits importés et substituts locaux au bénéfice des derniers. Cette décision est reconduite en 2003, en 2014 et enfin en 2021 jusqu'au 1^{er} janvier 2027.

La dernière dérogation a rouvert le débat d'expert sur le régime d'OM. Deux documents en particulier⁶², publiés en 2019 et en 2020, ont rappelé les limites (autres que juridiques) de cet instrument fiscal :

- Les prélèvements d'OM sont concentrés sur quelques catégories de biens, dont les produits alimentaires, et ce en grande partie à cause du différentiel de taux entre les produits importés et les produits locaux. Le régime actuel est donc inflationniste et touche particulièrement les ménages les plus modestes pour lesquels la part des produits alimentaires dans le budget est plus importante.
- Le régime d'OM est peu transparent, en grande partie en raison de la multitude de taux différents fixés pour chaque catégorie de produits.
- Le régime d'OM est discriminatoire : contrairement à la taxe sur la valeur ajoutée, les activités de service n'y sont pas soumises.
- L'impact du régime d'OM (et de sa dérogation) sur la production locale n'est pas étudié ni documenté.

De l'autre côté de l'équation budgétaire, la réforme de la fiscalité de l'octroi de mer (OM) apparaît comme nécessaire pour préserver cette source de revenus pour les collectivités locales, comme pour corriger ses effets externes négatifs. Afin d'améliorer le régime d'OM, deux voies de réforme semblent

se dessiner. Tout d'abord, dans le but de le rendre plus transparent, l'Autorité de la concurrence suggère d'installer une *flat tax* d'OM (2 %) sur les achats par correspondance et deux ou trois taux maximum pour le reste des produits dans le circuit classique (à l'instar de la TVA). Ensuite, afin de le rendre moins discriminatoire, les économistes du rapport Ferdi proposent de remplacer l'OM par une taxe semblable à la TVA. En 2020, l'OM représente un prélèvement de 203 millions d'euros sur le budget des ménages martiniquais et constitue en même temps pour certaines collectivités plus de la moitié de leurs recettes fiscales. Repenser cet outil fiscal dans le but de le rendre moins inégalitaire tout en pérennisant cette source de revenus pour les collectivités apparaît comme un chantier prioritaire.

Développer l'intégration du territoire dans son environnement régional

Arrimée à l'Union européenne, distante de 7 000 kilomètres, la Martinique ne profite pas encore pleinement de son environnement immédiat. La loi d'orientation de l'Outre-mer de 2000, dite loi Loom, accorde pourtant des compétences supplémentaires aux collectivités locales en matière de coopération internationale (bilatérale ou régionale). Les articles L.4433-4-5 du Code général des collectivités territoriales formalisent ainsi la possibilité pour ces dernières d'adhérer aux organisations régionales de leur bassin géographique. La loi de 2011 relative aux collectivités de Martinique et de Guyane prévoit la possibilité d'adhérer en leur nom propre comme membre associé ou observateur avec l'accord des autorités de la République. Elle est complétée par la loi dite « Letchimy » de 2016 relative à la coopération régionale.

Depuis la fin des années 1990, ces évolutions législatives et institutionnelles visent à renforcer l'insertion régionale des DROM COM, au premier rang desquels la Martinique. Elles traduisent les aspirations recueillies par les États généraux de l'Outre-mer de 2009 et les orientations stratégiques des territoires rappelées plus récemment dans le Livre bleu des Outre-mer. Conséquemment, la Martinique a adhéré à la Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC, 2012), à l'Association des États de la Caraïbe (AEC, 2014) et à l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECS, 2016) en tant que membre associé. Le rapprochement a été le plus riche jusqu'à maintenant avec l'OECS, pour des raisons géographiques (la Martinique se situe entre deux membres de l'OECS, Sainte-Lucie et la Dominique) et institutionnelles (la distinction entre membres de plein droit et membres associés est moins discriminante dans les statuts de l'OECS). Ces adhésions ont ouvert la voie juridique à un renforcement de la coopération économique entre la Martinique et ses voisins.

⁶²Avis n°19-A-12 (2019) de l'Autorité de la concurrence sur la vie chère en outre-mer, et le rapport FERDI (2020) sur L'impact économique de l'octroi de mer sur les DOM français.

Malgré ces avancées, l'insertion régionale de la Martinique reste encore embryonnaire. Si cette insertion et la convergence des conditions économiques entre la Martinique et la Caraïbe sont réelles, elles progressent très lentement. Les grands agrégats économiques témoignent d'une convergence des conditions des Petits États Caribéens (PEC) et de la Martinique. En particulier, la dynamique des prix dans les PEC s'est rapprochée de celle de la Martinique. Comme les PEC et malgré l'implantation locale de la Sara, la Martinique est importatrice net de produits pétroliers. Sa balance commerciale⁶³ et son inflation sont à l'instar des PEC (hors Trinidad-et-Tobago) exposées aux variations internationales des prix de l'énergie (2009 à la baisse, à la hausse de 2016 à 2018) qui contribuent à alimenter l'inflation.

D'autres indicateurs macroéconomiques signalent toutefois que cette convergence est lente et asymétrique. Lente, car le PIB par habitant des PEC rattrape celui de la Martinique à un rythme très lent. En 2019 le premier représente 39% du second, contre 27% en 1993. Cette convergence reste asymétrique : l'inclusion de l'économie de la Martinique dans son environnement géographique semble toujours aussi déséquilibrée, à l'instar de l'évolution de ses échanges commerciaux. Si ses exports vers ses voisins ont progressé de 1,1 % de ses exports totaux en 1993 à 7,8 % en 2019, ses imports ont quant à eux baissé de 2,6 % à 0,6 %.

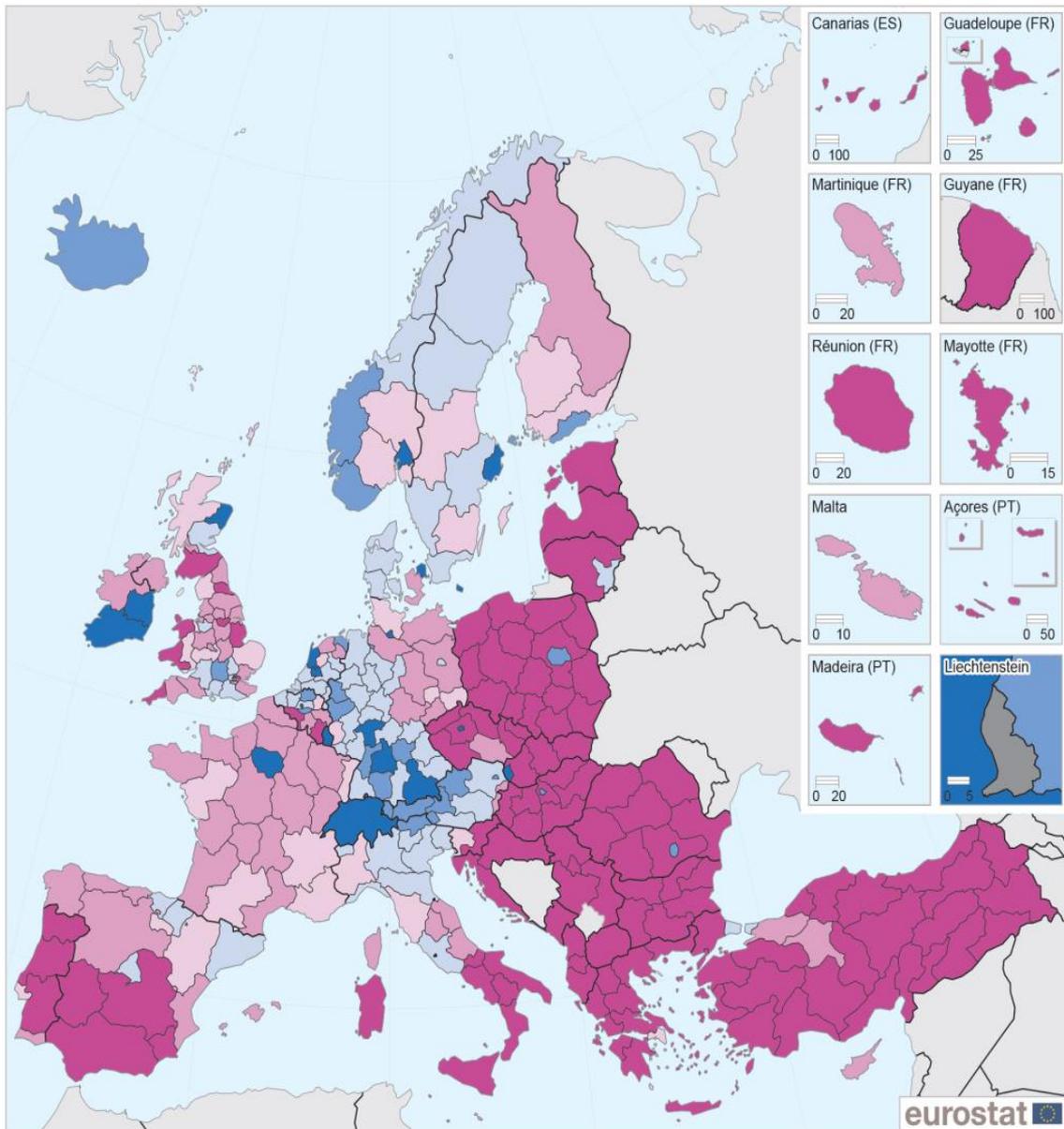
Les freins à l'insertion économique de la Martinique dans son environnement régional sont connus. La coopération de la Martinique avec les pays voisins a, en particulier, trop reposé sur des problématiques de sécurité (trafic de drogue, risques naturels) et pas assez sur des problématiques économiques. La mise à profit de son nouveau statut et de la nouvelle législation pour organiser le déploiement de l'économie martiniquaise dans son environnement proche, apparaît encore comme l'un des plus importants défis à relever pour le territoire dans les années à venir. ■

Les perspectives de développement, en résumé

Après une période de tertiarisation importante initiée à partir des années 1970, la structure de l'économie martiniquaise entre dans les années 2000 dans une forme de stabilisation. De nouveaux enjeux apparaissent avec le vieillissement de la population, les enjeux climatiques qui émergent et une gestion des finances locales à réinventer. Certaines activités liées au soin des personnes sont amenées à se développer et plus généralement le secteur médical. L'expansion du secteur de la santé en termes d'emploi et de valeur ajoutée sur les deux décennies 2000-2019 atteste déjà de ces nouveaux besoins. Sur le plan environnemental, des objectifs ambitieux sont fixés pour développer les énergies renouvelables et des investissements sont d'ores et déjà réalisés pour atteindre ces cibles. Les réflexions sur le régime de l'octroi de mer laissent entrevoir la possibilité d'une fiscalité plus transparente permettant notamment une amélioration des recettes locales. L'intégration régionale reste embryonnaire et constitue un enjeu d'avenir au travers des échanges commerciaux, dans un contexte où les émissions de gaz à effet de serre seront de plus en plus contrôlées.

⁶³ La balance commerciale résulte du solde exportations - importations.

PIB par habitant des régions de l'Union européenne en 2017, base 100 pour le PIB régional moyen



- EU-28 = 100
- < 75
- 75 - < 90
- 90 - < 100
- 100 - < 125
- 125 - < 150
- ≥ 150
- Data not available

Administrative boundaries: © EuroGeographics © UN-FAO © Turkstat
 Cartography: Eurostat — GISCO, 05/2019

0 200 400 600 800 km

Source : Eurostat



Le partenariat pour les Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) réunit, depuis 2004, les Instituts d'émission (IEDOM-IEOM), l'Agence française de développement (AFD), et les instituts de statistique intervenant dans les Départements et Collectivités d'Outre-mer : l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE), l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF)

Il a pour objectifs l'élaboration des comptes rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macro-économiques ou thématiques sur les départements et collectivités d'Outre-mer.



AFD Martinique

Immeuble Cascades III - 1, place François Mitterrand
97200 Fort-de-France

Iedom Martinique

1, Boulevard du Général de Gaulle
97200 Fort-de-France

Insee, Service territorial de Martinique

Centre technopole de Kerlys - bâtiment D1
5, rue Saint-Christophe
CS 10 641
97 262 Fort-de-France Cedex

Directeur de la publication :

Luc Rouvière

Rédacteur en chef :

Sylvie Blanc, Florence Mar-Picart, Nicolas Picchiottino

Rédaction :

AFD : Nicolas Picchiottino

Iedom : Evie Coyan, Nicolas Gobaraja, Elise Roussineau, Michèle Rovela-Martheyly

Insee : Ali Benhaddouche, Clémentine Garandeau